

Une autre vie s'invente ici

En quoi l'agroécologie contribue t-elle à la transition agricole et alimentaire (et inversement) ?



ACTES

Séminaire
du 5 au 7 juin 2019



Parcs
naturels
régionaux
de France



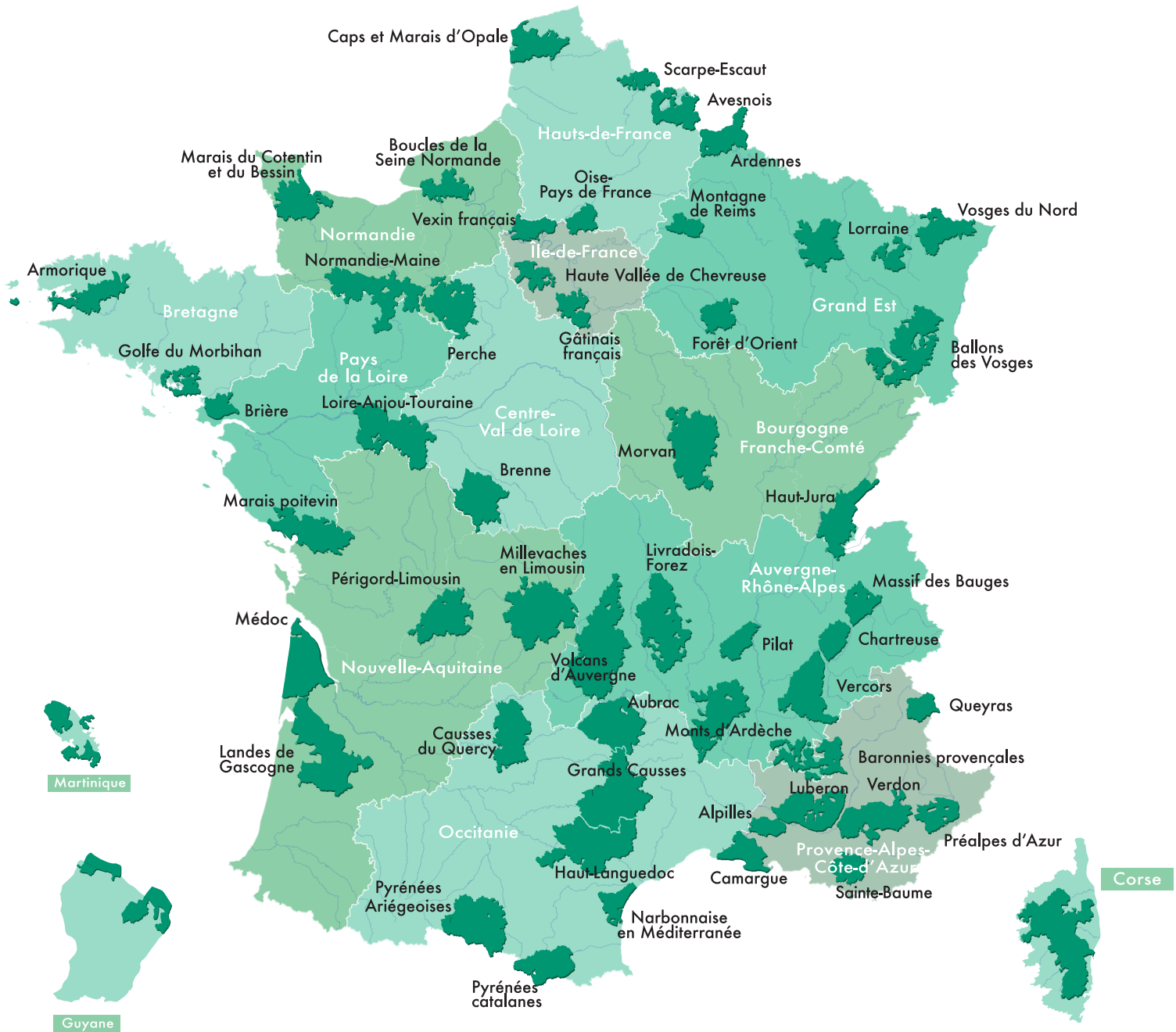
Parc
naturel
régional
de Camargue



Parc
naturel
régional
des Alpilles

Une autre vie s'invente ici

54 Parcs naturels régionaux de France





S O M M A I R E

Accueil	P5
Introduction	P5
Présentation du territoire de Camargue	P6
Démarche agroécologique conjointe Camargue-Alpilles	P8
Visite de la Manade Blanc	P12
Le dispositif Haute valeur environnementale (HVE)	P12
Développer l'agroforesterie dans les territoires	P14
Le convertisseur PARCEL Terre de liens, BASIC et FNAB	P16
Projet Fédération et Résolis sur l'alimentation et présentation de l'étude de Sciences Po sur les PNR et les PAT	P19
Illustration locale : la démarche conjointe PAT du PETR Pays d'Arles et Métropole Aix-Marseille	P22



S O M M A I R E

1+Bio et Observatoire de la restauration collective bio et durable	P25
Intégrer des animaux aux cultures pérennes, une démarche agroécologique à accompagner en PACA	P27
Présentation du territoire des Alpilles	P29
Visite de l'exploitation du Mas de Daudet	P29
Visite de l'exploitation viticole de domaine Milan	P31
État d'avancement des réflexions sur la PAC	P31
Forum ouvert : quels projets pour relier agroécologie et transition agricole et alimentaire ?	P34
Échanges lors de l'étape de mutualisation	P37
Liste des Participants	P38
Liste des intervenants	P40

Accueil

Roland Chassain, Président du Parc de Camargue



Mesdames et Messieurs les représentants des Parcs, c'est pour le Parc de Camargue un grand honneur que de vous accueillir dans son territoire et plus particulièrement ici, dans l'exploitation agricole de la Manade Blanc. Tout comme les représentants du Parc de Camargue, M. et Mme Blanc se font un plaisir d'être vos hôtes durant ce séminaire national Agriculture, qui portera sur une question d'actualité, l'alimentation et l'agroécologie.

En Camargue comme dans tous les territoires des Parcs de France, l'agriculture est en effet au cœur de tous les enjeux : elle est l'activité qui structure notre paysage et qui gère les espaces. Elle doit aussi garantir l'accès à une alimentation qui doit répondre aux besoins de chacun d'entre nous. La vitalité économique des exploitations crée également des retombées sur notre territoire, pour autant que nos pratiques soient respectueuses de l'environnement et de notre santé.

Dans ce contexte, les Parcs ont un rôle important à jouer pour maintenir un équilibre entre préservation et développement. Les agriculteurs ont conscience de leurs responsabilités dans le devenir de leurs territoires, à travers des démarches d'amélioration, alors que leur itinéraire technique est de plus en plus contraint par les normes et la diversité des procédures administratives.

Aujourd'hui, nos systèmes sont en mutation du fait d'une demande sociale plus exigeante en matière de qualité des produits, de santé et de respect de l'environnement. Les exploitations doivent prendre un nouveau virage, ce qui n'est pas toujours facile au regard des prix du marché et de la concurrence. En Camargue, l'agriculture biologique progresse et atteint 20 % des surfaces toutes filières confondues. L'élevage extensif est de fait l'un des maillons importants de cette dynamique. En

Camargue, les animaux parcourent de grands espaces et maintiennent ainsi nos marais et prairies humides.

Tous ces sujets, vous allez les aborder, et vous aurez l'occasion de découvrir des agriculteurs et des éleveurs passionnés aussi bien dans les Alpilles qu'en Camargue, puisque ce séminaire est coorganisé par nos deux Parcs et par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, que je remercie de nous avoir choisis. À cet égard, je remercie le Président du Parc des Alpilles, Jean Mangion et son Directeur, Éric Blot, qui ont la joie de vous proposer le meilleur accueil possible, tout comme nous-mêmes.

Bon séminaire à tous et bon séminaire dans les Alpilles et en Camargue !

Introduction

Régis Vianet, Directeur du Parc de Camargue et **France Drugmant**, FPNRF

Avant toute chose, nous tenons à excuser Bernard Devic, Président du Parc de la Narbonnaise et Président de la commission Agriculture et Alimentation de la Fédération des Parcs, qui n'est pas en mesure de partager nos travaux en raison d'une contrainte familiale.

Ce séminaire est nommé « En quoi l'agroécologie contribue-t-elle à la transition agricole et alimentaire ? (et inversement) ». Il s'inscrit dans un contexte marqué par une évolution capitale de l'agriculture et de l'alimentation en faveur de pratiques liées à des démarches de qualité et biologiques. Les modalités de production agroindustrielles et d'alimentation moderne sont de plus en plus remises en question par les scientifiques et plus encore par les consommateurs. Une des questions posées consiste à savoir comment les faire évoluer.

Actuellement, les consommateurs sont de plus en plus attentifs à la qualité des produits pour leur santé et pour l'environnement : consommer local, consommer bio sont des tendances de plus en plus fortes. Et alors que le souci du bien-être animal devient important dans le débat public, beaucoup de nos contemporains mangent moins de viande.

L'industrie agroalimentaire et la grande distribution ont bien saisi ces tendances et mettent en avant leurs initiatives commerciales et de marketing pour y répondre, sans que l'on sache si ces actions serviront réellement la cause de l'environnement et de la santé. Malgré ces évolutions, l'obésité devient de plus en plus courante et un fossé social se creuse entre ceux qui peuvent accéder à une

alimentation de qualité et les autres. Les questions du suremballage et du gâchis alimentaire se posent également, ce d'autant plus que paradoxalement, les produits bio sont emballés dans les grandes surfaces, contrairement aux produits conventionnels. Par ailleurs, les lotissements pavillonnaires et les zones d'activité continuent à dévorer les espaces agricoles. Toutes ces contradictions s'opposent au désir de mieux faire.

L'agriculteur, quant à lui, s'efforce de s'adapter et les réussites sont bien réelles, notamment dans les Parcs. Ce séminaire permettra de les partager. Pour autant, les pertes de biodiversité et d'infrastructures agroécologiques se poursuivent : au-delà des itinéraires techniques agricoles des exploitations, il ne faut pas perdre de vue le fait qu'elles s'inscrivent dans des systèmes écologiques où la nature est aussi présente et coconstruit les paysages ruraux. L'autre relation étroite associe l'agriculture et l'eau, alors que le changement climatique oblige à penser comment produire en évitant de consommer trop d'eau et de la polluer.

L'ensemble de ces éléments nous interrogent et devront être pris en compte par nos réflexions sur l'agroécologie, afin qu'elle soit en cohérence avec les autres enjeux, au premier lieu alimentaires. Dans ce contexte, les Parcs soutiennent d'abord le maintien de pratiques vertueuses, en particulier à travers les MAEC, et essayent d'intégrer l'agroécologie aux transitions en cours. C'est le cas du programme agroécologique Camargue-Alpilles, qui vise à entraîner tous les agriculteurs.

Les Parcs sont aussi très investis en faveur de la relocalisation de l'alimentation, notamment à travers les PAT (mais aussi les circuits courts), ce qui sera l'objet d'une des présentations. Le séminaire s'intéressera de près à la nécessaire valorisation des productions de qualité. Il s'agit en particulier de bien faire comprendre aux consommateurs les atouts de la viande issue d'élevages extensifs pour la santé et l'environnement, y compris en faisant mieux connaître la démarche Prairies fleuries. Il s'agit aussi de bien faire comprendre aux consommateurs l'intérêt de manger des produits locaux et de saison tout comme l'urgence de préserver les terres agricoles, point sur lequel les Parcs sont actifs à travers leurs contributions aux PAT. Il faut aussi organiser les filières locales, en particulier dans le cadre des PAT qui doivent le plus possible faire systèmes.

Compte tenu de ces réalités, la commission Agriculture a changé de nom et est désormais consacrée à l'agriculture et à l'alimentation. Nous menons un projet inter-parcs sur l'alimentation avec notre partenaire, Résolis, représenté par trois

personnes durant ces journées : une dizaine de Parcs sont à présent embarqués dans cette démarche de repérage d'initiatives et de politiques publiques.

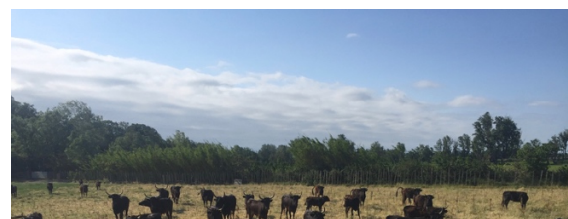
L'objectif final est que les Parcs deviennent des territoires où l'alimentation soit responsable et durable. Pour ce faire, la commission a préparé un plaidoyer qui sera bientôt adopté par toutes les instances de gouvernance de la Fédération, et nous souhaiterions que tous les Parcs signent cet engagement, « Les Parcs naturels régionaux, territoires à alimentation responsable et durable », lors des universités d'été 2019 réunissant présidents et directeurs de Parcs.

Cela suppose d'adopter des pratiques plus agroécologiques comme le préconisent les Parcs dans leurs territoires, dans le cadre également de la convention nouée par la fédération avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), qui permet notamment d'organiser ces séminaires. Une intervenante de ce ministère présentera d'ailleurs la certification Haute valeur environnementale (HVE), qui pourrait devenir dans quelques années l'une des composantes de la marque Valeurs Parc. Un autre débouché de cette dernière pourrait être la fourniture de produits de qualité à la restauration scolaire, sachant que la loi EGAlim prévoit d'ici à 2022 que 50 % de cette fourniture soit assurés par des produits locaux, bio ou HVE.

Le réseau des Parcs doit par ailleurs participer à la discussion de la future nouvelle PAC. À ce stade, il semble que les financements des MAEC seraient revus à la baisse, mais que des paiements pour services environnementaux prendraient place dans le premier pilier. Dans ce cadre, les Parcs proposent notamment qu'il soit possible de s'appuyer sur les diagnostics territoriaux en tant que critères pour le paiement des PSE. Nos propositions seront présentées de façon globale au MAA (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) le 5 septembre 2019.

Présentation du territoire de Camargue

Régis Vianet



Le territoire du Parc de Camargue est très

spécifique : il correspond au delta du Rhône et il n'est composé que des trois très grandes communes d'Arles (75 000 ha), des Saintes-Maries de la Mer (40 000 ha) et de Port Saint-Louis du Rhône (5000 ha). Par convention, le Parc peut aussi intervenir dans la zone marine, en particulier en ce qui concerne les enjeux Natura 2000. Au total, le territoire d'intervention dépasse les 300 000 hectares. Cet espace ne compte que 8500 habitants et la charte a été renouvelée en 2011.

Le Parc intervient dans de nombreuses missions. Tout d'abord l'eau, qui est le dénominateur commun du territoire. Le Parc porte un contrat de milieu qui lui permet de déployer un certain nombre d'opérations, pour un budget d'environ 40 millions d'euros jusqu'à 2020 : amélioration des outils de gestion de l'eau, amélioration des pratiques de gestion des milieux humides, etc. Le Parc porte la maîtrise d'ouvrage de l'animation du projet et accompagne les acteurs qui mettent en place les actions.

Dans le cadre du Plan Rhône, le territoire est soumis à des risques d'inondation. Les épisodes de submersion correspondent à des surverses ou à des ruptures de digues au moment des grandes crues. Dans ce cas, un certain nombre d'équipements hydrauliques permettent d'évacuer les eaux plus rapidement. L'altitude moyenne du Parc est celle du niveau de la mer, et les points les plus hauts sont les dunes de bord de mer, qui atteignent jusqu'à cinq mètres d'altitude. Les territoires situés quelques décimètres sous le niveau de la mer sont aussi nombreux. La Camargue est ainsi un territoire très plat.

En termes de préservation de la biodiversité, le Parc assure l'animation des documents d'objectifs Natura 2000 et est animateur de sept sites de très grandes surfaces (plus de 200 000 ha en tout). Le Parc est même animateur du site Rhône aval depuis la frontière avec la Drôme jusqu'à la mer, soit un linéaire de 150 km. Il anime aussi la zone Natura 2000 marine sur près de 300 000 ha. Quatre personnes à plein temps sont chargées de ces animations. Le Parc gère aussi en direct ou en cogestion les terrains qui lui ont été confiés par le Conservatoire du littoral, soit près de 10 000 ha.

Le Parc gère des équipements d'accueil du public :

- Dans le domaine de la sensibilisation à l'environnement, le site de La Palissade, qui est situé à proximité de l'embouchure du Grand Rhône. Propriété du Conservatoire du littoral, nous y accueillons beaucoup de scolaires, mais pas uniquement ;

- Dans le domaine de la médiation culturelle, le Musée de la Camargue, qui présente le delta à la fois dans ses dimensions historiques, sociales et culturelles. Il est situé à proximité du Mas du Pont de Rousty.

Nous accompagnons les activités économiques, dont les deux principales sont l'agriculture et le tourisme. Le territoire accueille environ 4,7 millions d'excursionnistes par an, dont 800 000 touristes pour 3,2 millions de nuitées. Cette activité représente 210 millions d'euros injectés chaque année dans l'économie locale. À ce jour, 37 établissements sont marqués Valeurs Parc, qu'il s'agisse d'hébergeurs ou d'accompagnateurs touristiques.

Depuis les années 1990, le Parc est engagé dans les MAEC et porte l'animation de ces mesures, avec une surface totale engagée de l'ordre de 20 000 ha pour un budget de plus de 10 millions d'euros. Depuis les années 1970, l'agriculture camarguaise a évolué et en 2016, la part des milieux cultivés représentait 25 % de la surface du delta. Les autres surfaces sont des milieux naturels humides (hormis les étangs, les lagunes et les salins), qui sont majoritaires.

Cultiver en Camargue suppose de lutter contre le sel très présent en sous-sol et qui remonte facilement en surface, d'où la présence de la culture du riz, puisque la présence d'eau en surface renvoie le sel dans le sous-sol : sa surface est passée de 9000 ha en 1970 à 13 000 ha en 1991 puis à 10 000 ha en 2016. Cette culture permet de pratiquer des rotations qui autorisent en particulier la culture du blé dur ou le maraîchage agro-industriel en plein champ, ce dernier continuant à se développer.

En Camargue, l'élevage extensif utilise les milieux humides nommés *sansouïres* (prés salés), qui sont des milieux à salicornes parcourus par les bovins et les équins, tout comme les marais. Le nombre de bovins a augmenté depuis les années 1970.

L'élevage extensif de taureaux et la culture du riz sont ainsi les deux piliers de la production agricole, l'un des enjeux principaux étant celui de la gestion de la quantité et de la qualité de l'eau. De 300 à 400 millions de m³ sont prélevés chaque année dans le fleuve pour alimenter les rizières, soit l'équivalent d'une année de précipitations. Le déficit hydrique est en effet structurel, puisque les précipitations n'atteignent que 650 mm environ, alors que l'évaporation est de l'ordre de 1000 mm. Dans le cadre du contrat de delta, la priorité est donc que les intrants utilisés pour les cultures se

diffusent le moins possible dans les autres espaces naturels humides. C'est pourquoi les pratiques à faibles intrants sont encouragées.

En parallèle, les enjeux de biodiversité sont forts et liés au cycle de l'eau. Les milieux humides sont très variés, ce qui permet à un grand nombre d'espèces d'accomplir leurs cycles biologiques. Les oiseaux d'eau constituent évidemment le patrimoine le plus visible : 380 espèces d'oiseaux séjournent dans le delta, avec des abondances très importantes, puisque le delta est situé sur les routes de migrations entre l'Afrique et l'Europe. L'autre atout qui fait la notoriété touristique du territoire est la diversité des paysages liés à l'eau.

Ces enjeux environnementaux rencontrent les enjeux économiques. Par définition, le pâturage extensif a besoin d'espace et il faut donc faire en sorte de limiter les effets de concurrence pour le foncier. Les élevages, qui sont de petits effectifs, sont aussi sensibles aux risques sanitaires alors que le climat est capricieux en raison de l'alternance entre le Mistral et le vent de mer. Les races élevées sont considérées comme menacées et le Parc, avec les éleveurs, a favorisé la valorisation de la viande bovine. Quant à la culture du riz, elle est soumise aux lois du marché international. Ce sont ces divers éléments qui influent sur la situation économique des systèmes agricoles locaux.

Depuis sa création, en 1970, le Parc a donc favorisé les démarches de qualité. L'Appellation d'origine protégée sur la viande de taureau de Camargue a été obtenue en 1992, et l'IGP sur le riz en 1996. Le Parc a élaboré le Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) et en porte l'animation. La diversification a été soutenue notamment à travers l'accueil du public dans les élevages marqués Valeurs Parc. Nous nous efforçons de favoriser l'agriculture biologique notamment en sollicitant les aides à la conversion. Le Parc gère aussi les livres généalogiques des races de taureaux et de chevaux. Il travaille aussi en lien avec des organismes de recherche pour obtenir des lignées de riz adaptées aux particularités du territoire à travers des procédés de sélection classiques.

Échanges avec la salle

Les questions et remarques exprimées lors des échanges avec la salle sont les suivantes :

- Comment le Parc de Camargue se prépare-t-il à la montée du niveau de la mer ?
- Des produits agricoles locaux ont-ils reçu la marque Valeur Parc ?
- Le recul des élevages ovins a-t-il eu des impacts sur la flore ?

Réponses

Le niveau de la mer a augmenté de 18 cm en un siècle. Du fait de son endiguement, le territoire sera de plus en plus contraint et devra trouver des solutions de repli ou de lutte. Nous défendons surtout un principe d'adaptation en nous appuyant sur la résilience. Sur le littoral, un recul stratégique est expérimenté pour atténuer les effets de la force marine. Par ailleurs, les échanges entre les étangs et la mer sont régulés par des vannes, mais il est de plus en plus difficile de favoriser l'écoulement vers la mer. Une hausse supérieure du niveau de la mer obligerait à mettre en place des solutions techniques.

Deux viticulteurs de Camargue ont été marqués Valeur Parc. Le riz bénéficie d'une IGP et la viande de taureau est aussi labellisée AOP, mais ils ne sont pas marqués « Valeurs Parc », parce qu'une partie des producteurs se trouvent en dehors du territoire du Parc. D'autres nombreux producteurs sont labélisés AB, mais l'agriculture biologique est difficile pour le riz en raison de la difficulté de lutter contre les adventices. 12 % des exploitations rizicoles sont toutefois en bio et la dynamique en la matière est positive.

Il y a quelques décennies, l'élevage de la race ovine Mérinos d'Arles été omniprésent, mais il a presque disparu. Il reste important dans la plaine de la Crau. Il a été remplacé en Camargue par celui des équins et des bovins. Pour la flore, l'impact de ces pâturages est très différent. La biodiversité reste la plus forte lorsque les élevages ovin, bovin et équin sont associés dans une même exploitation.

Démarche agroécologique conjointe Camargue-Alpilles

Régis Vianet, Sylvain Della Torre, Parc des Alpilles
et **Anne Vadon**, Parc de Camargue

Une démarche agroécologique a été mise en place conjointement par les Parcs des Alpilles et de Camargue dans le cadre de la programmation LEADER. Le contexte national et européen a encouragé cette action. En effet, une baisse du budget du pilier environnemental de la PAC est prévue dans quelques années, ce qui amène à remobiliser par d'autres moyens les démarches agricoles respectueuses de l'environnement. Depuis 2012, la France a par ailleurs lancé la démarche HVE en faveur de nouveaux systèmes de production agroécologique, en prenant en compte

des critères écologiques, économiques et sociaux. Les Parcs ont aussi participé aux États généraux de l'alimentation en 2017, qui ont précédé l'adoption en 2018 de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable.

En outre, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur porte un plan climat régional dont l'axe 4 vise des objectifs pour un patrimoine naturel préservé et prévoit aussi la prévention des risques propres au milieu méditerranéen, à laquelle l'AE (Agro écologie) peut contribuer. L'axe 5 de ce plan vise à bien vivre en PACA. Par ailleurs, l'axe 4 du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de PACA prévoit de conforter la transition environnementale et énergétique, en s'orientant vers un nouveau référentiel de production et de consommation, et son action 18 indique qu'il faut accompagner la transition vers de nouveaux modes de production et de consommation alimentaire.

Au niveau plus local, le Projet alimentaire territorialisé (PAT) porté par le Pays d'Arles et la Métropole Aix-Marseille Provence est également un point fort, tout comme la charte agricole du PETR du Pays d'Arles, qui promeut le développement d'un bassin de production de qualité. L'axe 4 de la charte du Parc des Alpilles considère quant à lui l'agriculture comme une clé de voûte, et soutient des systèmes productifs de qualité, alors que l'ambition 2 de la charte du Parc de Camargue vise à orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle au travers des produits et des pratiques dans le cadre d'une agriculture raisonnée.

Notre démarche s'inscrit dans la continuité des projets menés par les Parcs de la région, et en particulier celui qui a porté de 2013 à 2016 sur les savoirs écologiques et paysans, qui a donné lieu à la publication d'un ouvrage « Paroles de paysans ». Le Parc des Alpilles porte aussi un programme LIFE dont plusieurs actions concernent les filières agricoles pour les accompagner vers des pratiques plus respectueuses de la biodiversité. Et dans le cadre du contrat de delta, le Parc de Camargue est en train de mettre en place un réseau de fermes DEPHY. Les deux Parcs sont aussi animateurs de PAEC.

Ce sont ces multiples éléments qui ont motivé la démarche agroécologique de nos Parcs dans le territoire du Pays d'Arles, ceci dans le cadre du programme LEADER. Ils la portent avec de

multiples partenaires, en particulier avec Bio PACA, la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, le GRCETA de Basse-Durance, le GRCIVAM et la station d'expérimentation arboricole de La Pugère. Tous apportent leurs expertises techniques et leurs savoirs pour accompagner durablement les agriculteurs vers de nouvelles pratiques.

Le projet LEADER des deux Parcs a été déposé fin 2016, ce qui a permis de mettre en œuvre une animation professionnelle d'un an accompagnée d'actions. Avec les partenaires, il a ainsi été possible avec l'accompagnement du Pays d'Arles de travailler sur plusieurs thématiques dont des enquêtes et des journées d'échanges techniques. Le travail de la chargée de mission Agroécologie s'est terminé fin février 2019, mais les outils de communication mis en place ont été maintenus, puisque le projet LEADER se terminera en fin d'année. À cette occasion, il est notamment apparu qu'il fallait prendre pleinement en compte le volet économique des pratiques agroécologiques à travers la commercialisation des produits qui en sont issus, ce qui a été l'un des enjeux du programme LIFE déployé par les deux Parcs. Le budget du projet a été de près de 60 000 euros, ce qui a permis de rémunérer une salariée et de financer des outils de communication, prestations de services et frais indirects.

70 % du Pays d'Arles se situe dans les deux Parcs de Camargue et des Alpilles et son territoire se répartit entre plusieurs grands types d'espaces qui portent tous de fortes spécificités agricoles. Il s'est donc d'abord agit de réaliser un état des lieux des pratiques agricoles avant que le comité de pilotage désigne des activités sur lesquelles agir en priorité. Un plan d'actions prioritaires a été mis en place puis appliqué pour chacune des filières retenues.

La première étape a été celle du rassemblement de la documentation, avant des rencontres avec les producteurs, puisqu'il est indispensable de recueillir leurs attentes pour créer une dynamique dans laquelle ont pu s'impliquer ceux qui étaient volontaires. Afin de définir les thèmes les plus adaptés et les plus fédérateurs, des rencontres de spécialistes ont aussi eu lieu. Cela a permis de travailler avec des partenaires plus ou moins impliqués dans l'agroécologie et de mettre en place des partenariats pour amorcer la nouvelle dynamique. Des personnes-ressources ont aussi été désignées pour chacune des filières.

Les principales activités agricoles des deux territoires sont les élevages bovin et caprin, la filière foin de Crau, les grandes cultures, le maraîchage et les cultures pérennes (arboriculture, oléiculture et viticulture). Lors d'un premier comité

de pilotage, les indicateurs à prendre en compte ont été adoptés :

- Importance quantitative de la filière ;
- Indice de fréquence de traitement (IFT) ;
- Existence ou actions passées en faveur de l'AE ;
- Part de l'agriculture biologique ;
- MAEC ou non ;
- Organismes éventuellement impliqués.

La filière la plus originale du territoire est l'élevage bovin, qui est très présent en Camargue, même s'il arrive que des troupeaux transhumant dans les Alpilles en hiver. Ces bovins sont sauvages et dédiés aux jeux taurins, deux races étant dominant en dehors des races domestiques à viande : la race camarguaise Raço di Biou et la race *Brava*, d'origine espagnole. La seconde est utilisée en corrida de culture espagnole, alors que le taureau Camargue est destiné à la course camarguaise, sans mise à mort : une cocarde est placée entre les cornes et les joueurs nommés *raseteurs* doivent s'efforcer de l'enlever.

Dans le cadre de la course camarguaise, les taureaux les plus défensifs, intelligents et joueurs deviennent de véritables vedettes, et c'est pourquoi leur caractère sauvage est préservé : ils sont manipulés le moins possible et toujours à cheval. C'est pourquoi les manades – élevages de taureaux Camargue – associent presque toujours les élevages équins à l'élevage bovins. Par ailleurs, un nombre croissant d'éleveurs élèvent aussi des races domestiques à viande pour des raisons de sécurisation économique.

Le résumé de l'état des lieux et des filières retenues figure dans le tableau ci-dessous.

Filières	Nbre EA	SAU Nbre Animaux	% EA AB	% SAU ou % Nbre AB	Autres démarches qualité	IFT	MAEC	Actions PNR	CHOIX proposé
ARBORICULTURE	(560)	(9 000 ha)	NC	(6 %)	OUI	10 - 32	(OUI)	OUI	X
ÉLEVAGE BV	90	15 000	NC	13 %	OUI	NC	OUI	OUI	X
ÉLEVAGE OV-CP	130	120 000	NC	5 %	OUI	NC	OUI	OUI	
FOIN (DE CRAU)	NC	15 000 ha	NC	NC	OUI	NC	OUI	NON	
GDES CULTURES	450	24 000 ha	18 %	13 %	OUI	2,5 - 4,2	OUI	OUI	X
MARAÎCHAGE	800	3 300 ha	NC	8 %	OUI	9 - 12	OUI	NON	X
OLÉICULTURE	(1500)	2 500 ha	NC	40 %	OUI	(9,2)	(OUI)	OUI	
VITICULTURE	NC	1 900 ha	NC	40 %	OUI	10,2	(OUI)	OUI	

Les quatre filières retenues pour le projet agroécologique – arboriculture, élevage bovin,

grandes cultures et maraîchage – l'ont été essentiellement sur la base des attentes des agriculteurs et de l'implication de leurs partenaires techniques.

En ce qui les concerne, les arboriculteurs, ils peuvent bénéficier d'un accompagnement technique complet et de qualité par le biais des organismes techniques présents sur le territoire. À ce jour, en effet, nombre d'entre eux ne sont adhérents à aucun organisme technique, et ne sont conseillés que par les fournisseurs de produits phytosanitaires. Mais même pour ceux qui ne souhaitent pas changer complètement leur système, il existe aujourd'hui des techniques relativement simples à mettre en œuvre pour diminuer l'usage des produits phytosanitaires. De plus, la dynamique de conversion des vergers à l'agriculture biologique est actuellement très forte sur le territoire, notamment parce que l'évolution des prix des fruits biologiques semble plus stable que celle des fruits de la filière conventionnelle. Dans ce contexte, une journée de formation et d'échanges a été organisée en janvier 2019 et a réuni 33 personnes pour faire le point sur les évolutions envisageables.

Les éleveurs camarguais manquent quant à eux de terres pour faire pâturer leurs animaux, surtout en hiver. Certains ont aussi des difficultés pour s'approvisionner en fourrage. Or, il existe une tradition de complémentarité entre élevage et grandes cultures en Camargue, mais celle-ci a régressé avec le développement de la riziculture. De leur côté, les riziculteurs sont encouragés par la PAC à introduire à nouveau davantage d'herbe dans leur système. Et en riziculture biologique (en augmentation constante en Camargue), le riz est généralement cultivé en rotation avec plusieurs années de luzerne, qui parfois n'est jamais pâturée. De leur côté, les élevages manquent de terres de repli (pâturages en zones sèches) en cas de fortes intempéries, ce phénomène devenant de plus en plus fréquent de septembre à décembre.

Face à ce constat, une enquête sur la complémentarité entre élevage et grandes cultures en Camargue a été menée. Une rencontre avec deux producteurs éleveurs et riziculteurs à la fois, qui mettent en œuvre des pratiques de ce type depuis plusieurs années, a eu lieu, tout comme une enquête téléphonique auprès de 30 riziculteurs ne comportant aucun élevage en propriété. Une évaluation des coûts associés au pâturage de bovins sur des parcelles agricoles non équipées a aussi été menée.

Il en ressort que les exploitations mixtes présentent l'avantage d'introduire des prairies

temporaires (mélange de graminées et de légumineuses ou luzerne) en rotation avec les grandes cultures, et qui peuvent être fauchées ou pâturées. Des intercultures fourragères peuvent aussi être mises en place, notamment des cultures en mode dérobée avec le riz, ceci en faisant appel à un semis par hélicoptère, en septembre, avant la moisson. Ces mélanges graminées-légumineuses peuvent être broyés et incorporés dans le sol, ou encore pâturés ou fauchés. Il est aussi possible de mettre en place des faux-semis après un blé : dans ce cas, les champs sont mis en eau après la moisson, ce qui provoque la germination des graines d'adventices qui peuvent ensuite être pâturées ou fauchées. Les terres incultes (sansouires, pelouses, marais, roselières, etc.) peuvent quant à elles être pâturées par les chevaux ou les taureaux.

Les exploitants céréaliers prêts à accueillir des animaux ont donc été recensés en parallèle d'une recherche des éleveurs ovins, bovins ou équins en manque de pâturages, en faisant le point sur les besoins en termes de clôtures. Le Parc a aussi apporté son soutien juridique au conventionnement entre ces différents types d'agriculteurs.

En ce qui concerne les grandes cultures, un manque d'accompagnement technique a été relevé dans un contexte économique difficile. Grâce à plusieurs sessions de formation, il a été proposé aux riziculteurs d'intégrer des couverts intermédiaires en précisant les modalités pratiques. Des premiers essais de mise en eau hivernale des rizières ont été lancés. Un nouveau test a été mis en place : il consiste à enfouir un slip en coton bio et de constater son état de dégradation au bout de quelques mois, ce qui traduit l'intensité de l'activité biologique du sol. En partenariat avec le groupe Éminence-Athena, 25 slips ont été mis en place dans différentes parcelles laissées en eau ou non et les résultats seront interprétés lors d'une formation en septembre 2019 : les slips les moins dégradés se trouvent dans les parcelles mises en eau l'hiver depuis des années. Il est donc probable que celles-ci posent problème à la fertilité du sol. Il faudra donc aborder cette question dans la perspective de la mise en place d'une MEAC.

Pour le maraîchage, il a été fait en sorte de favoriser la filière d'approvisionnement en matières organiques locales, ceci afin d'améliorer la fertilité des sols, ce qui a donné lieu à l'organisation d'un séminaire qui a réuni une trentaine de personnes. Un groupe d'agriculteurs s'est structuré pour récupérer les déchets verts de

collectivités ou le fumier de centres équestres. Cette réflexion se poursuit à travers la mise en place d'un Projet d'Étudiants Ingénieurs avec Sup Agro, afin de mettre en place un groupe d'agriculteurs moteurs sur cette démarche.

Au final, le travail réalisé a permis de rencontrer de nouveaux partenaires techniques, dont les CETA maraîchers. Un des points forts a été la réflexion sur la commercialisation en circuit court des pratiques agroécologiques. Plusieurs projets sont désormais en place dans chacun des Parcs. Le Parc des Alpilles a mis en place des « Buffets fermiers » qui permettent d'animer les échanges entre des agriculteurs porteurs de la marque Valeurs Parc et d'autres labels de qualité et qui peuvent y être intéressés.

La Commission Agriculture inter-parcs PACA promeut quant à elle la diffusion dans les Parcs de PACA de la démarche initiée dans le cadre du Projet leader Agroécologie, du programme LIFE des Alpilles et des Savoirs écologiques paysans, et soutient les réflexions sur la mise en place de groupes d'échange inter-Parcs sur les thématiques de l'agroécologie et du changement climatique.

Enfin, le projet s'est poursuivi sous la forme de la réponse à un appel à projets Ecophyto 2018 de l'Agence Française pour la Biodiversité, sous le nom du projet SAERA pour « Vers des systèmes agricoles plus économes en intrants et plus résilients sur le territoire des Alpilles ». Cette proposition vise à répondre aux enjeux identifiés en matière de réduction des produits phytopharmaceutiques, dans deux filières agricoles du territoire : les grandes cultures non irriguées et l'oléiculture, en lien avec le contexte de changement climatique. Malheureusement, ce dossier n'a pas été retenu, mais il sera à nouveau déposé dans le cadre d'autres appels à projets, ceci afin de pérenniser la dynamique en cours au niveau de l'inter-Parcs PACA. Il est aussi prévu de mettre en place un inter-GAEC sur la coopération en termes de pratiques agroécologiques.

Visite de la Manade Blanc

Par Jean-Claude Blanc, agriculteur



L'exploitation de la Manade Blanc est typique de l'association entre grandes cultures et élevage en Camargue. Sur les quelques 400 hectares qu'elle couvre est organisée une rotation entre prairies temporaires (luzerne sur chaume de blé, puis luzerne et ray-grass pendant plusieurs années), cultures de blé dur et rizières en eau, les îlots qui la composent comptant chacun de 10 à 15 hectares. Les deux tiers du fourrage sont vendus. L'exploitation comprend aussi des prairies permanentes humides, et les deux élevages traditionnels y sont pratiqués : race bovine et race équine de Camargue. La Manade Blanc est à l'origine de plusieurs taureaux célèbres depuis les années 1980.

La visite commence par un parcours qui aborde une prairie permanente où paissent de jeunes mâles et des génisses. Les animaux ne sont pas approchés et les participants se trouvent dans une charrette, car les bovidés ne doivent jamais être approchés à pied. Toutes les bêtes sont marquées au fer rouge à l'âge d'un an sur la cuisse gauche, leur numéro étant marqué sur le flanc gauche : ceci afin de pouvoir les identifier par l'éleveur de loin, car il n'est pas rare qu'elles s'échappent et aillent chez les éleveurs voisins.

Les participants cheminent ensuite à proximité d'une parcelle en eau où le riz commence à lever après avoir été ensemencée début mai à la volée. La parcelle est entourée d'arbres qui assurent la régulation du vent et l'arrivée des flamants roses, et le nivellement de la parcelle est obtenu grâce à l'utilisation d'un rayon laser et d'une niveleuse. Le canon à gaz est installé pour effaroucher les flamants, mais n'est plus très efficace au bout d'un certain temps.

La troisième parcelle visitée est une autre prairie où résident des taureaux adultes cocardiers tous coureurs (participants aux jeux taurins) et âgés de

cinq à dix ans. En fait, hormis les reproducteurs, les mâles sont presque tous castrés, car ils sont alors plus vifs : les étalons (qui sont plus lourds) sont très difficiles à conduire à cheval et sont moins mobiles dans les arènes que les bœufs. La sélection des bêtes aptes au jeu n'est pas une science exacte et dépend du tempérament et de l'intelligence de chacune d'entre elles. En pratique, seule une petite partie de l'effectif fréquente les arènes pendant plusieurs années. Seuls les animaux plus doués et qui apprennent au fil des courses peuvent jouer jusqu'à l'âge de quinze ans. Actuellement, dix taureaux de la Manade Blanc âgés de six ans courent encore, ce qui est rare.

Les taureaux qui ne sont pas doués partent à l'abattoir. Leur viande est distribuée en vente locale et en vente directe, y compris transformée en terrines, en plats et en saucissons. L'élevage s'efforce d'associer de bons étalons avec de bonnes vaches, mais rien dans cet élevage très spécifique n'est une science exacte. Quelques courses de vaches sont aussi organisées, en particulier pour les toros-piscines en été, mais elles servent surtout à la reproduction. La saillie a lieu en liberté à partir de l'âge de trois ans et les vaches ne donnent pas un veau toutes les années.

Le dispositif Haute valeur environnementale (HVE)

Aline Boy, ministère de l'Agriculture



L'origine de la certification HVE provient du Grenelle de l'environnement, où l'idée d'identifier et de valoriser les exploitations engagées dans des démarches et pratiques respectueuses de l'environnement a été exprimée. Elle est l'une des modalités pour valoriser les pratiques d'agro-écologie complémentaire du label AB, certains agriculteurs bio la demandent.

La mise en place de la certification environnementale par l'État répond notamment à la multiplication des démarches privées de qualité

environnementales constatées durant les années 2000. Elle est applicable à tous les systèmes de production et concerne les exploitations dans leur globalité. Elle repose sur quatre domaines : la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et celle de la ressource en eau. Cette certification est progressive, puisqu'elle comporte trois niveaux :

- Niveau 1 : respect de la réglementation environnementale et identification des points à améliorer ;
- Niveau 2 : obligation de moyens, sur la base d'un référentiel ;
- Niveau 3 : obligation de résultats sur la base d'indicateurs de performance environnementale.

L'atteinte de ces différents niveaux est validée par un organisme certificateur agréé par le ministère chargé de l'agriculture. À ce jour, 49 démarches existantes sont reconnues par équivalence au niveau 2 de la certification environnementale (équivalence des exigences et du système de contrôle). La plupart des exploitations certifiées de niveau 2 l'est à travers cette équivalence de démarches (ce qui représente plus de 12 000 exploitations). La certification du niveau 3 sanctionne quant à elle l'atteinte de seuils de performances environnementales. Plus de 1500 exploitations réparties dans tout le territoire français sont certifiées HVE au 1^{er} janvier 2019.

La certification peut être obtenue sur demande individuelle des exploitants, mais elle peut être, pour les niveaux 2 et 3, gérée dans un cadre collectif au sein de structures collectives telles que des coopératives, associations ou syndicats. Dans ce cas, la structure collective accompagne les exploitants et l'ensemble des exploitations doit respecter les indicateurs visés. Le contrôle porte alors sur les moyens mis en œuvre pour le suivi des exploitations par l'organisme. Seul le niveau 3 permet de faire apparaître le label HVE sur les produits issus des exploitations qui sont certifiées. Si les produits sont transformés, 95 % au moins des ingrédients doivent provenir d'exploitations HVE pour que la marque puisse être utilisée.

Le dispositif est encadré par une commission nationale de certification environnementale où tous les acteurs impliqués sont représentés (syndicats agricoles, collecteurs, négociants, transformateurs, distributeurs, ONG environnementales, associations de consommateurs, pouvoirs publics...). Cette commission donne un avis sur les demandes de reconnaissance de la démarche et les demandes d'agrément des organismes certificateurs. Elle fait

également évoluer le dispositif en fonction des remontées du terrain. La loi EGAlim prévoit par ailleurs que 50 % des produits utilisés en restauration collective devront, à partir du 1/1/2021, être de qualité et/ou locaux, et un décret récent précise qu'en font partie les produits certifiés HVE. Jusqu'à 2029, il est aussi possible d'y inclure des produits issus d'exploitations certifiées au niveau 2, ceci pour les inciter à aller plus loin dans leurs démarches.

Une plaquette du ministère de l'Agriculture explique toutes les modalités de certification et d'équivalence et le cahier des charges est accessible en ligne, ce qui peut notamment intéresser les Parcs, eux-mêmes porteurs de leur marque. La certification (audit initial) est accordée pour une durée de trois ans au cours de laquelle un audit de suivi est obligatoire. Enfin, il est à noter que les exploitations viticoles représentent pour le moment la majorité des exploitations certifiées au niveau 3.

Échanges avec la salle

Les questions et remarques exprimées lors des échanges avec la salle sont les suivantes :

- Quels sont les critères d'atteinte du niveau 3 pour l'élevage extensif ?
- Il semble n'y avoir aucune certification en Auvergne : comment cela s'explique-t-il ?
- Les Parcs réalisent des audits pour attribuer la marque Valeurs Parc. Quels sont les organismes certificateurs pour HVE ? Le rapprochement entre ces deux démarches pourrait en effet être intéressant, et de façon générale, la HVE pourrait à terme constituer le socle commun pour de nombreuses démarches de qualité, y compris pour des AOP.

Pour l'élevage extensif comme pour les autres productions, l'exploitation doit dans l'option A (approche thématique par indicateurs) atteindre au moins dix points dans chacun des quatre domaines cités ci-dessus pour obtenir le niveau 3. En ce qui concerne la biodiversité, par exemple, il s'agit de la part des prairies, des infrastructures agro-écologiques, de la surface entretenue, etc. Dans le cas de l'approche globale (option B), seuls deux indicateurs sont pris en compte : critères de biodiversité (part minimale des infrastructures agro-écologiques ou part minimale des prairies dans la SAU) et poids des intrants inférieur à 30 % du chiffre d'affaires de l'exploitation.

Le nombre de certifications selon les régions dépend beaucoup de l'action (ou non) d'acteurs collectifs. En Nouvelle-Aquitaine, par exemple,

elles sont assez nombreuses, parce que le Conseil régional a décidé que l'accès à ses aides suppose l'atteinte du niveau 3. Dans le cas des baguettes de pain comportant du blé issu d'exploitations HVE, la démarche a été initiée par un grand distributeur en partenariat avec deux coopératives dont les démarches environnementales étaient déjà avancées. D'autres acteurs contribuent à la montée progressive de la notoriété de la marque HVE. A ce jour, les filières animales sont peu engagées dans le dispositif, même si elles sont concernées car le dispositif est applicable à l'ensemble des exploitations.

Les indicateurs de la haute valeur environnementale peuvent être testés dans les exploitations marquées « Valeurs Parc » afin de situer ces dernières par rapport à cette certification. Il existe une diversité de structures collectives accompagnant les exploitations HVE (coopératives, associations...), il est donc possible que les Parcs s'y engagent. Par ailleurs la loi EGALIM indique dans son article 48 qu'un décret fixera les conditions dans lesquelles, au plus tard le 1er janvier 2030, les signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) intégreront dans leurs cahiers des charges les dispositions pour que les exploitations concernées répondent aux exigences prévues pour faire l'objet de la certification environnementale.

À ce jour, il existe douze d'organismes certificateurs, dont QualiSud, Ocacia, Ecocert, Bureau Veritas et l'AFNOR seuls habilités à certifier les exploitations au titre de la HVE. Le coût de leurs interventions est de l'ordre de quelques centaines d'euros par exploitation, comme c'est le cas pour d'autres démarches de qualité. Tous sont accrédités au titre de la norme NF 17065 et peuvent réaliser des audits combinés sur la base de plusieurs cahiers des charges. Le ministère de l'Agriculture est tout à fait disposé à échanger plus avant avec les Parcs l'éventuelle articulation entre la certification HVE et leur propre marque.

Développer l'agroforesterie dans les territoires

Fabien Liagre, gérant de la SCOP AGROOF, cofondateur et administrateur de l'Afac-agroforesterie

La SCOP AGROOF est spécialisée dans l'agroforesterie depuis 25 ans, surtout en faveur de ses formes intra-parcellaires. Établis dans le Gard, nous sommes actifs dans la France entière, y compris auprès de plusieurs Parcs naturels régionaux. En 2007, AGROOF a cofondé l'Afac-

agroforesterie, structure associative qui vise à réunir toutes les associations et acteurs favorables à l'agroforesterie en France sous toutes ses formes : haies, bosquets, arbres isolés, etc. Cette création visait à intensifier les échanges techniques entre ces structures, mais surtout à promouvoir la place des arbres dans la réglementation. À ce jour, l'Afac regroupe 233 adhérents répartis dans 188 structures parmi lesquelles figurent plusieurs Parcs.



Nous portons un programme national de plantation dont le partenaire essentiel est la fondation Yves Rocher, qui apporte environ un euro par arbre planté. Depuis huit ans, près de trois millions d'arbres ont ainsi été plantés, notamment dans les territoires des Parcs. L'association prépare aussi la création d'un fonds de dotation pour mieux financer les projets de plantation de ses adhérents. L'essentiel des plantations s'inscrit dans des haies simples ou doubles.

Avec les conservatoires botaniques nationaux, l'Afac a développé des filières de qualité de végétaux locaux. Nous avons en effet constaté il y a quelques années qu'il était impossible d'assurer la traçabilité des arbres et arbustes plantés et que la plupart d'entre eux provenaient des pays d'Europe de l'Est ou d'autres pays. Une filière allant du ramassage des graines jusqu'à la mise en pépinière a donc été mise en place en partenariat avec des pépiniéristes nationaux et locaux. Plusieurs zones pédoclimatiques ont ainsi été créées sur le territoire français et des responsables encadrent la filière dans chacune d'entre elles afin de garantir que la ressource est génétiquement adaptée aux conditions locales. Ce système qui suppose un grand effort de formation et de sensibilisation a été mis en place récemment en PACA en partenariat avec le Conseil régional et le Conservatoire botanique méditerranéen. L'objectif est de créer une fédération nationale des récolteurs et de faire le lien avec les cahiers des charges des subventions publiques afin de bien

faire connaître les végétaux locaux.

Le label Bois bocager a été mis en place pour faire face à la concurrence aux plaquettes forestières ou industrielles de bois-énergie, mais il concerne aussi les bois d'œuvre qui sont issus des haies. Il se fonde sur un cahier des charges suivi par les agriculteurs partenaires de l'Afac. Ce label garantit que la ressource sera renouvelée, contrairement à ce qui est souvent le cas dans les filières industrielles qui exploitent les haies, et met en œuvre des filières locales auxquelles participent les collectivités en tant que clients, en particulier à l'occasion de la création de chaufferies publiques collectives : il leur est alors possible de spécifier une part minimale de ressources locales pour leur approvisionnement.

Notre association accompagne les politiques publiques de l'arbre champêtre depuis sa création. L'éligibilité des parcelles agroforestières aux aides directes du premier pilier de la PAC a notamment été obtenue, au départ jusqu'à 200 arbres par hectare (nombre revu depuis à 100 arbres). Nous demandons toujours l'éligibilité de toute forme de surfaces arborées au sein des parcelles agricoles. Aux côtés du MAA, l'Afac est aussi fortement investie en faveur du plan de développement de l'agroforesterie et est partenaire de plusieurs de ses actions. Nous avons travaillé sur un référentiel de typologie des haies au niveau national et avons officiellement accompagné la mesure BCAE7 auprès des agriculteurs, plusieurs des adhérents étant agréés en ce sens.

L'Afac anime des journées de formation et des rencontres nationales et a demandé l'agrément pour pouvoir devenir un organisme de formation professionnelle à part entière. Nous avons réussi à créer une nouvelle MAEC portant sur l'entretien des haies, et un réseau national de 120 conseillers agroforestiers a aussi été mis sur pied pour la mise en œuvre de la BCAE7, malgré les problèmes que son application pose sur le terrain : nous avons d'ailleurs avancé des propositions auprès du ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) pour la rendre plus souple et la relier au label Bois bocager.

L'Afac et l'APCA sont partenaires du projet Réunir Agroforesterie du Réseau rural à la suite de celui qui a été coordonné par l'AFAP. Dans ce cadre, des référents ont été nommés dans chaque région pour travailler notamment sur la réglementation, en particulier à travers d'enquêtes menées auprès des agriculteurs, des administrations et des contrôleurs. L'objectif est de dresser un bilan de la PAC actuelle et de sa cohérence avec les autres réglementations, ceci afin de recueillir des

propositions. À terme, plus de 700 personnes devraient être interviewées.

Plusieurs outils ont été créés pour mettre en œuvre ces multiples démarches, en particulier le Plan de gestion durable des haies, qui pourrait demain s'ouvrir à tous les usages des arbres agricoles. À l'image des plans de gestion forestiers, il permet d'accompagner les agriculteurs dans leur gestion et favorise la prise de conscience des potentialités et de la productivité que les arbres apportent. Une application est aussi en développement pour faciliter le recensement des essences et des typologies. Tous ces documents sont disponibles en ligne, ainsi que le rapport d'activité 2018 de l'Afac.

Parmi les actions qui peuvent trouver écho auprès des Parcs figure le travail sur les réglementations, à la suite de l'important partenariat développé avec le Parc du Perche. Il a donné lieu la publication de plusieurs ouvrages en 2013, qui pourraient être remis à jour. Nous sommes aussi engagés auprès du MAA sur le concours national des pratiques d'agroforesterie, dont la première édition vient d'avoir lieu et a remporté un important succès. Cette action pourrait être davantage partagée avec les Parcs, tout comme le développement des filières végétales locales, le développement du label Bois bocager et les dynamiques favorables à la plantation.

Il est aussi possible de réfléchir aux façons de faire de l'arbre un levier pour la valorisation de produits issus des Parcs, puisque l'expérience montre que les productions en agroforesterie sont très souvent d'une meilleure qualité : viandes, fromages, céréales, etc. De son côté, l'Afac est à l'écoute des Parcs, avec lesquels plusieurs partenariats ont déjà été noués, pour envisager toutes formes de coopérations. AGROOF assure enfin de nombreuses formations, et une session de trois jours aura lieu à l'automne 2019 à l'attention des techniciens, ce qui pourrait intéresser les Parcs.

Échanges avec la salle

Anne Vivier du Parc de Lorraine rapporte qu'AGROOF est intervenu dans son territoire sous la forme d'une journée de sensibilisation sur les bandes enherbées et sur le bois-énergie : une trentaine d'agriculteurs y ont participé. Une deuxième formation d'AGROOF sur l'agroforesterie et l'élevage a reçu un très bon accueil, puisque dix éleveurs ont souhaité développer des projets à sa suite, ce qui a conduit à l'organisation d'une deuxième session. À ce jour, huit projets se sont mis en place, dont deux projets avec des volailles. L'un d'eux concerne une production de noisettes

et de noix, les poules étant le seuil moyen biologique pour lutter contre le Balanin, un insecte qui attaque les noisetiers. D'autres exploitants se sont intéressés aux arbres fourragers et ont planté 15 essences.

Les autres questions et remarques exprimées lors des échanges avec la salle sont les suivantes :

- L'Afac travaille-t-elle sur le sylvopastoralisme ?
- Quelle est la différence entre l'Afac et l'AFAF ?
- Est-il possible de proposer des candidats au concours ?

Réponses

Le témoignage du Parc de Lorraine illustre les collaborations régulières entre les membres de l'Afac et les Parcs. C'est par exemple le cas avec le Parc du Marais poitevin, qui travaille avec Prom'Haies sur le frêne. De nombreuses structures présentes dans l'Ouest collaborent aussi étroitement avec un certain nombre de Parcs. Par ailleurs, plusieurs structures de l'Afac (dont AGROOF) sont actives sur la question du sylvopastoralisme, qu'il concerne les terres agricoles ou les surfaces forestières.

L'AFAF et l'Afac partagent des origines communes, l'Afac ayant été pensée comme devant intervenir plus spécifiquement sur les arbres intra-parcellaires. Du fait de plusieurs problèmes, y compris entre personnes, les deux associations sont aujourd'hui séparées et travaillent toutes deux au niveau national, l'Afac étant devenue au fil des ans le principal interlocuteur du MAA.

Comme le concours Prairies fleuries, le concours Arbres d'avenir est présenté dans le cadre du Concours général agricole, et les candidats issus des Parcs y sont naturellement très bienvenus. Son règlement sera très bientôt publié sur le site Internet de l'Afac et sur celui du MAA. La dynamique globale n'est toujours pas positive, puisque le nombre d'arbres agricoles détruits chaque année reste plus important que celui des arbres plantés, et toute initiative permettant de la renforcer est bonne à prendre.

Enfin, en ce qui concerne la réglementation, certaines structures sont en faveur d'une protection forte pour protéger les arbres, alors que d'autres sont enclines à une certaine souplesse pour éviter chez les agriculteurs les réticences qui seraient liées à des contraintes trop fortes.

Le convertisseur PARCEL Terre de liens, BASIC et FNAB

Hugo Segré, Bureau d'analyse sociétale pour une information citoyenne (BASIC), **Joël Guitard**, administrateur Terre de liens et **Kristelle Guillou**, FNAB PACA



PARCEL (Pour une Alimentation Résiliente, Citoyenne et Locale) est un outil Internet qui permet de visualiser certains des effets d'un changement des systèmes alimentaires. Il sera mis en ligne en octobre 2019. Ce projet est coporté par Terre de Liens, la FNAB et le BASIC. Il part d'un constat simple : de plus en plus de personnes, citoyens, élus locaux et acteurs économiques se demandent d'où provient le contenu des assiettes et quels en sont les impacts environnementaux, ce qui débouche sur des questionnements sur l'intérêt de la relocalisation, du passage à l'agriculture écologique et/ou des changements d'habitudes alimentaires.

Dans ce contexte, il est apparu aux trois partenaires du projet PARCEL qu'il serait intéressant de disposer d'un outil pour évaluer les effets des choix alimentaires. Porteurs d'études visant à objectiver les impacts des modes de vie actuels, BASIC est chargé du développement technique de PARCEL, qui est suivi par un comité de pilotage et par un comité technique où figurent des partenaires tels que l'IDDRI ou l'Université catholique de Louvain. Au-delà de ce comité technique, les échanges avec des chercheurs de l'INRA, de l'ITAB ou d'autres organismes sont nombreux et réguliers et permettent en particulier d'affiner les données et les méthodes de calcul sur lesquelles se fonde l'outil PARCEL.

En 2013, Terre de Liens Normandie avait déjà mis au point un convertisseur alimentaire qui calculait le besoin de surfaces agricole qu'impliquerait la relocalisation de la production agricole à l'échelle de la commune. Cet outil a été très apprécié et a suscité l'envie d'aller plus loin, notamment en se fondant sur des données plus représentatives du territoire de la France métropolitaine. Il s'agissait aussi d'ajouter des fonctionnalités. PARCEL permet ainsi de calculer trois effets en cas de relocalisation, de passage à l'agriculture biologique et/ou de changement du régime alimentaire :

- L'évolution des surfaces agricoles nécessaires ;
- L'évolution de l'emploi agricole ;

- Certains impacts écologiques :

PARCEL s'efforce d'être le plus transparent possible en ce qui concerne ses données de base et ses méthodes de calcul. L'outil se fonde uniquement sur des données publiques et précise que les calculs effectués débouchent uniquement sur des ordres de grandeur. Cet outil vise à susciter la réflexion et ne prétend ni livrer des solutions clés en main ni être un outil de scénarisation. Il se veut assez ludique et cible les citoyens, mais surtout les acteurs territoriaux, puisqu'il favorise la concertation locale sur d'éventuels choix concernant l'alimentation. À terme, l'idée serait aussi que PARCEL s'adresse aux exploitants agricoles, avec le souci de recueillir des données plus fines pour rendre compte de spécificités de territoires et de modèles agricoles particuliers.

PARCEL peut effectuer ses calculs à toutes les échelles territoriales. En s'appuyant sur les données de l'INSEE et de l'ANSES, les données sur la consommation sont ajustées selon les différentes régions et en fonction de l'âge et du sexe des habitants des communes. Les données concernant la production proviennent de la statistique agricole annuelle et sont détaillées à l'échelle des départements.

Concrètement, l'utilisateur doit renseigner sur la page d'accueil les paramètres de calcul : % de relocalisation, % de bio, choix du régime alimentaire. Deux parcours sont proposés, avec une entrée par le type de population concernée par la relocalisation, et une autre par une surface agricole. L'utilisateur renseigne alors le territoire. Il sera en particulier possible d'additionner plusieurs communes ou de retenir l'échelle d'un EPCI, d'un PNR, d'un département, d'une région ou de la France métropolitaine. Dans ce dernier cas, la relocalisation de toute la production nécessiterait une surface d'environ 22 millions d'hectares alors que la SAU métropolitaine est de l'ordre de 29 millions d'hectares.

Si l'on choisit à titre d'exemple la commune de Saint-Rémy de Provence, il est possible de spécifier si le calcul doit porter sur l'ensemble de la population, sur certains établissements (écoles, hôpitaux, entreprises), ou sur certaines personnes (seniors, enfants, familles). Ensuite, il faut choisir le régime alimentaire : inchangé, réduction de 20 % des produits d'origine animale ou réduction de 60 % de ces produits. En l'occurrence, la relocalisation des besoins alimentaires de Saint-Rémy de Provence déboucherait sur un besoin de SAU d'environ 6500 ha et de 163 agriculteurs si l'on ne modifie pas le système productif et la consommation. Selon cette option, l'évolution de

l'impact écologique n'est pas calculée, parce qu'aucune base de données ne permet de le faire : les modalités de la relocalisation peuvent en effet être très différentes, en particulier en termes logistiques. Cette évolution n'est calculée que si le régime alimentaire évolue ou si le choix de l'agriculture biologique est retenu.

Il est ensuite possible de raffiner les résultats en testant les hypothèses du passage à un pourcentage de bio ou de changement du régime alimentaire. Si toute la production est biologique, la SAU et le nombre d'emplois engendrés augmentent. Si de plus, la réduction de la consommation de produits animaux est de 60 %, la SAU est de 5250 ha et le nombre d'emplois agricoles de 219. À des fins pédagogiques, les surfaces nécessaires sont aussi affichables en nombre de places de parking, de terrains de football ou de multiples de la surface de Paris. Des détails sur la répartition de la production et des emplois sont ensuite accessibles, tout comme sur les impacts écologiques.

La répartition de la SAU actuelle entre les différents types de productions et la part des surfaces non agricoles (espaces urbanisés, boisés, etc.) sont aussi affichables à l'échelle du département ou de la région et peuvent être rapportées à l'échelle de territoires inférieurs, ce qui permet de la comparer avec la répartition qu'impliquerait des hypothèses de modification du régime alimentaire ou des modes productifs. En cas de maintien de la situation alimentaire actuelle, environ 80 % des surfaces agricoles nécessaires à l'alimentation de la population de Saint-Rémy de Provence devraient être consacrés à l'élevage en cas de relocalisation ; en cas de réduction forte de la consommation de produits d'origine animale, cette part passerait à 40 % environ.

Les indicateurs d'emploi sont aussi disponibles en fonction des productions. Ils se fondent sur les unités de travail annuelles issues du recensement agricole et sont exprimés en OTEX.

Afin de documenter au mieux l'influence des hypothèses testées et d'éviter en particulier la seule prise en compte des effets climatiques, quatre impacts écologiques sont calculés, chacun donnant lieu à deux indicateurs afin de rendre compte de la complexité des aspects environnementaux :

- Climat et air : émissions de gaz à effet de serre et pollution atmosphérique ;
- Biodiversité : déclin des espèces et déforestation importée ;

- Sols : empreinte au sol et dégradation (taux de matière organique) ;
- Ressource en eau : consommation et dépenses de dépollution.

Afin de permettre l'interprétation des résultats obtenus, PARCEL précise que ces indicateurs sont calculés sur des bases de données nationales qui ne prennent donc pas en compte les spécificités locales. C'est pourquoi ils ne sont pas exprimés en valeurs absolues, mais en pourcentages. Ces indicateurs sont disponibles par hectare ou par personne.

De façon générale, les résultats calculés par PARCEL sont disponibles par personne ou par hectare (quand ça fait sens). Il est par exemple possible de calculer que 116 personnes peuvent être nourries sur environ 300 hectares sur la base de la répartition nationale actuelle des productions et des habitudes alimentaires actuelles. PARCEL permet aussi de calculer que quelque 519 000 personnes peuvent voir leur consommation en légumes satisfaits par le passage total en maraîchage de ces 300 hectares, et ainsi de suite.

PARCEL permet d'accéder aux principales sources de données sur lesquelles se fondent les calculs possibles. Il faut en particulier noter que les données de consommation ne prennent en compte ni les produits exotiques, ni les boissons, ni les produits de la mer. Garder ces éléments à l'esprit est important pour interpréter les résultats obtenus, puisque l'outil ne prend en compte qu'environ 90 % environ des consommations alimentaires.

Enfin, la FNAB PACA et ses relais locaux sont intéressés par PARCEL, notamment afin de valoriser cet outil auprès des élus, y compris dans la perspective de la préparation des prochaines élections municipales. Ce sera l'occasion de sensibiliser à l'intérêt de l'agriculture écologique en termes d'aménités positives pour les territoires. Des rencontres telles que celle du 28 novembre 2019, qui aura lieu dans le Luberon pour valoriser la relocalisation et les essais de variétés de blé adaptées au changement climatique, sont en ce sens de bonnes opportunités pour utiliser PARCEL. Les Parcs sont donc invités à se rapprocher des GAB, des GRAB et de Terres de lien pour multiplier ce genre d'initiatives.

Échanges avec les participants

Les questions et remarques exprimées lors des échanges avec la salle sont les suivantes :

- En PACA, l'élevage est surtout sylvo-pastoral et une baisse de la

consommation de viande ne modifierait sans doute pas beaucoup la répartition entre les différents usages de la SAU. L'outil PARCEL prend-il cet élément en compte ?

- Comment prendre en compte via PARCEL les potentialités des différents terroirs ?
- L'outil PARCEL donnera-t-il lieu à des formations, et a-t-il déjà été testé sur des territoires, en particulier auprès d'élus ? Il serait intéressant qu'une éventuelle formation à destination des Parcs ait lieu à l'échelle de leur réseau national et non dans chacun d'entre eux, ce qui semble *a priori* plus efficace ;
- Le Parc de l'Avesnois a déjà utilisé l'outil déployé en 2013 par Terre de liens Normandie à l'échelle de son territoire, avec la Chambre d'agriculture, et est très motivé pour utiliser PARCEL à cette même échelle afin de discuter les éventuels écarts qui seraient constatés ;
- Est-il prévu d'accompagner l'utilisation de PARCEL, en particulier auprès des élus ? Cet outil semble en effet très intéressant pour partager des démarches de projet à l'échelle des EPCI ou de communes inclus dans des PAT de territoires plus larges, par exemple. Il serait intéressant de travailler avec les Parcs pour faire de cet outil un réel moyen d'animation ;
- PARCEL permet-il d'aborder les aspects économiques ?
- Il serait certainement très pertinent de faire se rencontrer les porteurs de PARCEL et la démarche de repérage des initiatives locales par Résolis (voir ci-dessous).

Réponses

PARCEL prend bien en compte les spécificités de l'élevage selon les départements, en particulier celles de ceux qui composent la région PACA. Par ailleurs, cet outil repose notamment sur la prise en compte de 63 productions possibles en France métropolitaine : l'hypothèse de relocalisation suppose de toutes les relocaliser à l'échelle du territoire retenu. Par exemple, la consommation d'huile d'olive est reportée en termes de production locale nécessaire de cette huile, y compris pour les territoires du nord de la France : il sera spécifié dans l'outil qu'elle n'est pas produite actuellement dans ces territoires, et que cette consommation devrait donc être satisfaite par des importations à l'échelle départementale, régionale ou nationale. Il ne faut pas perdre de vue que les estimations

fournies par PARCEL sont théoriques. Elles visent avant tout à nourrir le débat, en particulier en prenant en compte les potentialités réelles des territoires.

Dans le même ordre d'idées, la consommation de légumes représente aujourd'hui en France 11 % du volume de la consommation, alors que le maraîchage ne couvre que 8 % de la SAU métropolitaine. Aujourd'hui, 34 % de cette consommation est donc importée. Ces types de données sont disponibles dans l'outil PARCEL.

Les tests de PARCEL auprès de personnes potentiellement intéressées – y compris des élus et/ou à l'échelle de Parcs. – débiteront en juin 2019 afin d'améliorer l'outil d'ici à sa mise en accès pour tous, qui aura lieu le 10 octobre. Une première formation d'une journée a été assurée très récemment auprès de Terre de liens et d'autres sessions de ce type seront proposées, avec pour objectif que les personnes formées forment ensuite d'autres potentiels utilisateurs.

Actuellement, une recherche de financement est en cours pour préparer la future mise à jour de l'outil et pour préparer les formations nécessaires au déploiement de son utilisation. Dans ce contexte, il est prévu de rédiger un livret d'utilisation (au-delà du livret de formation qui existe déjà). BASIC, Terre de liens et la FNAB réfléchissent actuellement aux modalités d'accompagnement à l'utilisation de PARCEL. Plusieurs territoires ont été rencontrés en ce sens afin de saisir avec eux l'intérêt et les limites de l'outil proposé. Pour les territoires qui souhaitent créer des PAT ou d'autres dispositifs semblables, il apparaît que PARCEL est très utile au début du processus pour favoriser la concertation et la sensibilisation. Lors des étapes suivantes, le principal besoin est celui d'expertises portant sur les filières, les transformateurs, la logistique, la distribution, etc.

Pour le moment, PARCEL ne comporte aucun aspect économique. Son développement est en phase de finalisation, mais des réflexions portent sur d'éventuels perfectionnements futurs, notamment en termes socioéconomiques. BASIC travaille en ce moment sur un scénario bas carbone avec le MAA, ce qui permet notamment de porter la réflexion sur les emplois de l'ensemble de la filière, la création et la répartition de la valeur.

Projet Fédération et Résolis sur l'alimentation et présentation

de l'étude de Sciences Po sur les PNR et les PAT

France Drugmant, FPNRF et Henri Rouillé d'Orfeuille, Résolis

Heini Demougeot et Laure-Lou Tremblay, étudiantes à Sciences Po



Dans le cadre du projet inter-parcs porté par la Fédération et son partenaire Résolis, quatre étudiantes de Sciences Po ont pu interroger 49 Parcs sur les PAT en projet dans leurs territoires. Six fiches de retour des Parcs restent à valider afin qu'il soit possible de publier un document rendant compte des initiatives prises dans leurs territoires.

Par ailleurs, une méthode de repérage des initiatives d'alimentation durable et responsable ainsi que des politiques publiques qui y sont favorables a été mise au point par Résolis. À ce jour, quelque 700 initiatives de ce type ont été recensées et analysées grâce à la base de données créée par Résolis.

Six Parcs pilotes en 2018, puis quatre supplémentaires en 2019 ont utilisé cette méthode grâce à la présence d'un stagiaire dans chacun d'entre eux. Cette démarche a permis d'accélérer ou d'approfondir leurs projets

Ce projet a par ailleurs permis de mettre en place un plaidoyer en faveur d'une alimentation durable et responsable sur le territoire des parcs, qui a été remis aux participants. Et avec Résolis, la chaire

Interactions a été créée avec AgroParisTech pour promouvoir la transition agricole et alimentaire afin que les Parcs puissent s'impliquer dans des projets d'expérimentation et de recherche. Toujours dans ce cadre, la Caisse des dépôts et consignation est disposée à apporter des financements pour un certain nombre de projets autour de l'alimentation, et la Fédération est en l'attente de ceux que pourraient faire connaître les Parcs.

La Fédération entend poursuivre cette collaboration avec Résolis et Sciences Po pour analyser les modalités de l'action conduite par les Parcs pilotes qui ont utilisé la méthode portée par Résolis, en particulier pour mieux saisir les modalités de l'animation territoriale mise en œuvre et ses résultats.

À ce jour, le rapport des quatre étudiantes impliquées dans l'étude menée pour Science Po, la FPNRF et Résolis compte plus de 200 pages. Cette étude porte sur la transition agricole et alimentaire et comprend un focus sur les projets de PAT. Il s'appuie sur 49 entretiens téléphoniques avec les chargés de mission des Parcs, qui ont donné lieu à des fiches sur l'état d'avancement de cette transition et des PAT dans chacun d'entre eux. Elles ont été analysées et donnent lieu à l'établissement d'une analyse des dynamiques et des difficultés de l'action des Parcs en la matière, qui compte environ 70 pages. Les fiches apportent des informations sur les points suivants :

- Caractéristiques générales ;
- Actions majeures dans le domaine de l'alimentation et en particulier dans le cadre des PAT ;
- Nature des acteurs et mise en réseau par les Parcs ;
- Points forts mis en avant pour le développement des PAT ;
- État des lieux des actions à entreprendre à l'avenir pour ce développement.

Il ressort de l'analyse de ces fiches que les situations sont très contrastées selon les Parcs. Certains animent déjà des PAT labélisés alors que d'autres Parcs en sont au stade de la construction de ces projets (dont ils ne sont pas toujours porteurs) et que d'autres ne sont pas intéressés par ces perspectives, du moins pour le moment. Certains Parcs n'ont enfin pas apporté d'information sur ces questions à ce jour. De ce fait, il n'est pas possible de cerner une seule marche à suivre, puisque les Parcs sont des territoires très différents les uns des autres.

Les Parcs ont d'abord expliqué ce qu'est un PAT

depuis leurs points de vue. Ce questionnement a permis de constater une appréhension très diversifiée et très riche, même si les trois piliers promus par le MAA, qui reprennent ceux du développement durable (environnemental, économique et social) sont systématiquement présents. Le nuage de mots correspondants figure ci-dessous et montre que certaines lignes de force émergent : la démarche impulsée par le MAA rencontre donc pleinement les valeurs et engagements des Parcs.

Définition d'un PAT



L'analyse statistique des termes employés montre que les Parcs accordent une grande importance à la préservation de la biodiversité, à la préservation des espaces agricoles, au maintien des agriculteurs et à la préservation de l'eau. Cette sensibilité est assez cohérente avec les actions mises en place, au premier rang desquelles la mise en œuvre de circuits courts et la préservation de la biodiversité et des paysages. Tous les Parcs sont impliqués sur Natura 2000 et la fourniture de la restauration collective en produits locaux est aussi très présente. Certaines initiatives sont particulièrement innovantes, à l'exemple de l'élevage de canards de Duclair dans le Parc des Boucles de la Seine normande ou encore du service de remplacement des agriculteurs mis en place par le Parc du Vercors.

Un certain nombre de territoires de Parcs peuvent offrir une alimentation assez variée, mais l'autonomie alimentaire est limitée dans la plupart d'entre eux en raison de la spécialisation de productions adaptées aux situations pédoclimatiques locales. Ce point a des conséquences majeures sur la conception des PAT, et plus encore du fait du rapport entre l'offre disponible et la taille de la population locale.

Pour construire les PAT, de nombreux Parcs mettent en réseau des initiatives déjà présentes. Ailleurs, la mise en place du PAT structure la création de Parcs grâce aux actions qu'elle porte. En troisième lieu, le PAT se traduit dans plusieurs Parcs par une volonté de multiplier le nombre d'actions dans le domaine alimentaire. Enfin, dans un quatrième cas de figure, les développements du Parc et du PAT sont largement indépendants l'un de l'autre.

Par ailleurs, les éléments les plus déterminants pour la création de PAT sont le soutien technique important apporté par les Parcs aux acteurs du territoire du fait de l'excellente connaissance de ceux-ci et du déploiement d'actions locales sur la longue durée. Les Parcs peuvent apporter un soutien politique d'importance, puisqu'ils sont très légitimes pour représenter les acteurs du territoire, et peuvent aussi à ce titre jouer le rôle de coordinateurs dans la perspective de la création et de l'animation de PAT. Les Parcs peuvent également apporter un soutien financier direct et/ou aider les acteurs à lever des fonds nécessaires pour lancer leurs initiatives.

Les difficultés rencontrées dans le cadre du déploiement des PAT sont d'abord le manque de temps et/ou de personnel au sein des Parcs, en particulier en raison du temps nécessaire pour rechercher des financements. L'insuffisant soutien politique est évoqué régulièrement comme un obstacle rédhibitoire. Il est souvent difficile de créer un espace d'échange entre les acteurs, et aussi de toucher ceux qui ne sont pas encore mobilisés, ce qui n'est pas simple. Le fait d'avoir à combiner des échelles de territoires parfois différentes est également ressorti comme une réelle difficulté.

L'expérience montre qu'il est plus aisé de mettre en place et d'animer des PAT lorsque les outils de mise en réseau sont déjà en place : cartographies, événements propices aux rencontres ou comités de pilotage internes, notamment. L'identification des acteurs peut aussi emprunter la voie de diagnostics ou d'études de potentialités. Plusieurs Parcs ont par ailleurs fait appel au soutien de structures externes telles que des associations très mobilisées localement sur l'alimentation : dans le secteur du Pilat, par exemple, plusieurs sont très actives en faveur de l'approvisionnement local et soutiennent le Parc. D'autres Parcs, comme celui du Livradois-Forez, font appel à des cabinets de conseil. Ce travail en lien avec des acteurs locaux favorise beaucoup les démarches de PAT.

Au-delà de cette rapide présentation, et pour une lecture plus complète des résultats de l'étude, les

Parcs sont invités à prendre connaissance en premier lieu de sa partie analytique. Au-delà de la simple observation, l'objectif principal de cette étude consiste à identifier des acteurs pionniers de la transition en cours et leurs actions en termes d'initiatives et de politiques publiques, ceci afin d'inspirer d'autres acteurs dans les territoires. Au niveau national, le réseau des Parcs représente le moteur et l'avant-garde de la transition alimentaire et il convient de valoriser ce statut de territoires d'expérimentation et de démonstration concrète. Grâce à la CDC-Banque des territoires, il s'agit aussi de faciliter le financement de ces initiatives prises essentiellement par des acteurs économiques afin qu'elles se développent et essaient.

L'association Régions de France a par ailleurs publié au sortir des États généraux de l'alimentation le Livret blanc « *Pour une agriculture durable et une alimentation responsable* » qui propose un cadre pour les mesures de politiques publiques. Si les régions sont des échelles trop vastes pour mettre en place des PAT, elles jouent néanmoins un rôle important pour la gestion du deuxième pilier de la PAC et sont conscientes que les Parcs peuvent jouer un rôle moteur pour la transition. Les Conseils régionaux peuvent donc être des partenaires importants. C'est pourquoi le plaidoyer adopté sera aussi transmis aux Régions, qui peuvent apporter des financements aux Parcs.

Enfin, Résolis travaille en lien avec l'international, car la transition en cours est mondiale. C'est notamment le cas avec des partenaires espagnols et canadiens. Dans le cadre de la poursuite des projets menés par Résolis et ses partenaires, l'université québécoise de Laval a fait part de son intérêt pour un jumelage de territoires autour de la transition agricole et alimentaire, qui est assez avancée au Québec, à la fois dans les métropoles de Montréal et Québec et dans certains territoires ruraux. Ces villes et ces collectivités rurales sont candidates pour des échanges avec des territoires français. Ce programme est à l'étude, sachant que la coopération franco-québécoise est prête à financer 50 % des dépenses induites. La gestion du projet serait assurée par l'université de Laval et par la Fédération et Résolis. L'association Régions de France a aussi fait connaître son intérêt sur ce point.

Échanges avec les participants

Les remarques exprimées lors des échanges avec la salle sont les suivantes :

- Le Parc du Luberon précise que la démarche conduite par Résolis a servi à accompagner en particulier un de ses EPCI

qui s'était investi dans un projet économique lié à l'alimentation. Le fait d'avoir recensé précisément un certain nombre d'initiatives locales a fortement participé à l'état des lieux de départ pour ce territoire ;

- Le Parc du Queyras a quant à lui utilisé cette approche tout d'abord en faveur de la valorisation de l'attractivité du territoire, dans le cadre d'un projet mené avec Terre de liens pour la reprise des exploitations : le recensement des initiatives a été très utile pour argumenter l'intérêt du territoire vis-à-vis des candidats. Par ailleurs, la restitution de relevé des initiatives a été l'occasion de la mise en mouvement des acteurs qui gravitent autour des questions d'agriculture et d'alimentation. À partir de cette rencontre, un collectif de la transition agricole et alimentaire s'est constitué pour regrouper les porteurs d'initiatives en embarquant les partenaires institutionnels et les financeurs, avec la volonté de construire une stratégie et de mettre en place une animation sur le long terme. Cette démarche a de la sorte légitimé l'action du Parc. Une des attentes de ce collectif consiste à investir Un projet alimentaire territorialisé, ce qui est pour le Parc une question nouvelle ;
- 80 initiatives et mesures de politiques publiques ont été recensées dans les six premiers Parcs pilotes. Soixante fiches correspondant à celles-ci ont été adoptées, et 20 restent en cours de validation. Dans la continuité des travaux menés ces deux dernières années et si Sciences Po accepte de reconduire son partenariat, il sera demandé aux futurs étudiants stagiaires de conduire auprès des chargés de mission une analyse transverse de ces actions à compter de septembre 2019 à partir d'une grille de lecture commune, ce qui permettra de proposer aux Parcs des outils communs pour l'analyse et le développement des PAT dans leurs territoires ;
- Un outil informatique a été mis en place grâce à un prestataire, et permet de mettre en place très simplement des mini-observatoires locaux, ce qui débouche sur la création de cartes des initiatives et mesures de politique adoptées. Le Parc du Perche s'en est déjà emparé et a intégré cet outil dans son site Internet. Les Parcs

intéressés par cette possibilité sont invités à se rapprocher de Résolis pour prendre connaissance des modalités pratiques de mise en œuvre de cet outil qui permet aux Parcs de prendre connaissance des initiatives prises par d'autres Parcs ;

- La CDC-Banque des territoires a été contactée par l'un des Parcs au niveau régional, ce qui a permis de lui faire mieux connaître le réseau des Parcs. Les échanges ont été constructifs, puisque la CDC peut accorder des prêts à des taux intéressants pour des projets territoriaux structurants ;
- Au-delà des logiques territoriales, il est important et stratégique de replacer les PAT en tant que réponse aux enjeux globaux et de mettre en valeur leur rôle d'atténuation du changement climatique.

Réponses

Résolis a conduit une étude montrant que la relocalisation alimentaire est porteuse de création d'emplois, ce qui a intéressé la CDC. L'objectif est que les Parcs jouent un rôle facilitateur en assurant un relais entre initiatives locales et demandes de financement auprès de cette banque publique.

Illustration locale : la démarche conjointe PAT du PETR Pays d'Arles et Métropole Aix-Marseille-

Régis Vianet et **Sophie Croquette**, chef de projet PAT, PETR Pays d'Arles

Le PAT Aix-Marseille-Pays-d'Arles est assez original, puisqu'il couvre le vaste territoire d'une métropole et d'un PETR, soit celui du département des Bouches-du-Rhône où vivent environ deux millions d'habitants. L'autre point à relever est que le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence recoupe celui de quatre Parcs naturels régionaux et d'un Parc national.

L'idée de construire ce PAT est née en 2016, année de la création de la Métropole Aix-Marseille Provence et de l'adoption, dès le mois d'octobre de cette année, d'une délibération très engagée en ce sens. Le PETR Pays d'Arles avait déjà quant à lui adopté une charte agricole, et ses élus ont d'emblée été sensibles à une meilleure structuration de la politique alimentaire et agricole. Il a été plus difficile de faire adopter l'idée d'un PAT à une échelle territoriale aussi vaste, ce qui est unique en France.

En 2017, les partenaires de ce projet de PAT ont beaucoup travaillé sur l'identification des ressources existantes dans le territoire, notamment en rassemblant les éléments contenus dans les documents d'urbanisme, les diagnostics agricoles, les chartes des Parcs, etc., et en effectuant une recherche de financements. Il s'est aussi agi de choisir un prestataire pour porter l'Assistance à maîtrise d'ouvrage afin de conduire ce projet transversal impliquant deux structures publiques qui se connaissaient assez peu au départ.

C'est donc en 2018 que le projet a débuté avec le soutien du cabinet Res publica en termes de pilotage. Celui-ci est partagé par la Métropole Aix-Marseille-Provence et par le Pays d'Arles, en collaboration étroite avec les acteurs locaux engagés dans l'alimentation, puisque la volonté de coconstruire ce PAT a été exprimée dès le départ. La DRAAF a été impliquée en ce qui concerne le PNA et la DREAL a été très présente en termes de co-construction, ceci en apportant un financement de 15 000 euros pour mettre en œuvre la démarche. Les porteurs du projet ont répondu à un appel à projets régional en faveur de la mise en place de PAT. Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a également été un partenaire très présent, puisque son budget annuel en faveur de l'agriculture est de l'ordre de 10 millions d'euros. La Chambre d'agriculture et les cinq Parcs naturels sont aussi des partenaires importants, tout comme les associations et les autres acteurs de la société civile.

Ce territoire de vaste échelle a été choisi parce qu'il combine des populations urbaines (92 % de la population totale vit au sein de la métropole) et une importante SAU répartie à 60 % dans le Pays d'Arles et à 40 % dans la métropole, et qui représente un tiers de la surface totale du territoire. À ce jour, 94 % de la production de fruits et de légumes part hors du territoire. 28 % de la SAU est cultivée en agriculture écologique et côtoie des surfaces cultivées de façon assez intensive. Plusieurs signes de qualité sont présents et les productions sont assez diversifiées. Le territoire comprend deux marchés d'intérêt national (MIN) situés respectivement dans le Pays d'Arles et à Marseille, et plusieurs marchés de demi-gros. Les habitants sont très attachés au patrimoine alimentaire local, ce qui se traduit en particulier par un nombre important de fêtes autour de l'agriculture, ce qui est un atout pour la démarche du PAT.

Les Parcs de Camargue et des Alpilles représentent 70 % de la surface du Pays d'Arles et travaillent

avec celui-ci depuis le départ sur les problématiques agricoles. Dans de nombreux cas, les revenus des exploitants sont insuffisants et leur renouvellement générationnel est souvent difficile. Les problèmes fonciers sont réels : si la consommation du foncier se poursuivait au rythme de ces dix dernières années, l'agriculture disparaîtrait du territoire en quatre générations. Les défis de santé publique sont aussi très présents, ceci en lien avec le fait qu'un quart de la population du territoire vit sous le seuil de pauvreté. Certains modes de culture, de distribution et de consommation posent aussi problème en raison de leurs forts impacts environnementaux et doivent aussi faire l'objet d'actions prioritaires.

Face à cette situation, les six axes du PAT sont les suivants :

- Création d'activités et d'emplois le long de la chaîne alimentaire, notamment à travers l'aide à l'installation, donc développement des débouchés commerciaux ;
- Développement d'une alimentation favorable à la santé, y compris pour les personnes en difficultés sociales : cela suppose un renforcement de l'approvisionnement local, notamment à travers la restauration hors domicile (RHD) et pour répondre aux dispositions de la loi EGAlim et l'accessibilité d'une offre de qualité aux plus démunis et aux plus isolés ;
- Réduction de la consommation du foncier agricole, jusqu'à ce qu'elle devienne nulle d'ici à 2030, et optimisation de la chaîne logistique et développement d'une logistique verte, y compris en ce qui concerne le dernier kilomètre en ville ;
- Préservation de l'environnement et des ressources naturelles. Pour cela, il faut apporter un soutien au déploiement des pratiques agroécologiques et à l'agriculture écologique, et plus généralement à l'économie circulaire du secteur (favorisation des matériaux biosourcés, valorisation des coproduits de culture, gestion des déchets, etc.) ;
- Promotion des terroirs, du patrimoine alimentaire local et du régime alimentaire méditerranéen, qui apparaît vertueux en termes de santé publique ;
- Renforcement de la recherche et développement, expérimentation, transfert et diffusion des pratiques innovantes (y compris en termes

d'innovations sociales) et conseil technique ;

Cette démarche a permis de prendre conscience du fait que les pratiques locales sont parfois méconnues, en particulier du fait du cloisonnement des acteurs. Dans les domaines où les ressources locales n'existent pour ainsi dire pas, il revient donc au PAT d'impulser de nouvelles réponses. Concrètement, plusieurs comités techniques associant nos partenaires ont été mis en place, et les deux collectivités porteuses du PAT rencontrent également la Région et le département toutes les deux semaines. D'autres rencontres décentralisées ont lieu avec les Parcs ou avec d'autres opérateurs privilégiés.

L'ensemble de ce travail est coordonné par le comité de pilotage coprésidé par Lucien Limousin et Christian Burtle. Le premier, Président de la commission Agriculture du PETR Pays d'Arles est aussi Vice-président du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône chargé de l'Agriculture, et le second est Vice-président de la Métropole Aix-Marseille Provence, également chargé de l'Agriculture. Le Comité de pilotage associe 70 acteurs qui proviennent essentiellement du secteur public et le PETR Pays d'Arles en est copilote. Il compte aussi des représentants du secteur privé actifs dans des groupes thématiques en cours de mise en place.

À ce stade, un important travail d'identification des ressources a été mené : ce diagnostic agricole et alimentaire s'est largement appuyé sur des travaux déjà existants dans le territoire, le cahier des charges de ce travail ciblant les éléments sur lesquels l'information manquait. Pour ce faire, les agences d'urbanisme des deux territoires ont travaillé en commun avec les acteurs consulaires, la relecture des travaux étant actuellement assurée par les trois EPCI, les copilotes et les Parcs.

Le PAT a été lancé à l'attention du grand public en janvier 2019 à travers une grande conférence de presse. Le diagnostic sera adopté à la fin de l'été. La stratégie commencera à être élaborée à l'automne et la concertation sera poursuivie pour contribuer à l'élaborer. Le plan d'action prévisionnel devra être terminé en décembre et le PAT commencera à être mis en œuvre en 2020, une fois le plan adopté et la gouvernance mise en place.

En ce qui concerne la concertation, trois journées d'ateliers d'experts ont été organisées et ont rassemblé 300 personnes provenant du territoire. Il s'agissait de dégager un accord sur les enjeux perçus et sur les objectifs, ce qui a donné lieu à la

rédaction d'une synthèse des premières orientations présentée à un comité de pilotage élargi. Par la suite, deux groupes de travail thématiques ont été créés.

La plateforme « J'en parle » est l'un des moyens de la concertation des acteurs de toutes sortes qui peuvent y déposer leurs projets qui sont ensuite placés sur une cartographie où il est possible de placer des commentaires. 120 projets y ont été signalés à ce jour, et il est aussi possible d'y déposer des contributions à la démarche du PAT. Treize groupes-projets ont été identifiés par le comité de pilotage élargi, dont deux portant sur la massification des circuits courts et sur le foncier (pour l'installation). Celui qui portera sur la RHD sera lancé en septembre, avant trois autres groupes : agroécologie, distribution alimentaire et accessibilité sociale, transformation et artisanat.

La collaboration des EPCI avec les Parcs existe depuis longtemps, notamment en termes d'agriculture et d'alimentation durables, en particulier autour de fonds LEADER, du plan Climat et du contrat de ruralité, qui permet de financer les projets dans le cadre des priorités qu'il retient. Les dynamiques locales à l'œuvre concernent par exemple le foncier agricole, le soutien aux pratiques agroécologiques, un buffet fermier, le développement de la marque Valeurs Parc.

Toutes ces actions, qu'il faut mettre en valeur, forment le socle de notre PAT. Les Parcs ont été associés dès l'amont de ce projet et sont membres de son comité de pilotage. Ils contribuent au diagnostic en cours et participent systématiquement aux ateliers d'experts, portent des fiches-actions sur la plateforme « J'en parle » et sont invités aux futurs ateliers et groupes de travail thématiques. L'élaboration de la conduite du PAT est l'occasion d'échanges de pratiques, notamment avec le Parc du Luberon, très en avance sur ces problématiques. Dans la période à venir seront définies les modalités d'implication des Parcs dans la gouvernance du PAT et de sa mise en œuvre, qui s'annoncent d'ores et déjà fortes.

Échanges avec les participants

Les remarques exprimées lors des échanges avec la salle sont les suivantes :

- L'association étroite des Parcs à la démarche du PAT de Aix-Marseille-Pays-d'Arles est une excellente nouvelle, parce qu'il arrive trop souvent que leur participation à ce type de démarches reste insuffisante ailleurs ;
- Comment les groupes-projets et les

groupes thématiques sont-ils animés ?

- Le Parc des Alpilles commence actuellement la révision de sa charte, qui aura lieu en 2022, et la démarche du PAT local entre fortement en résonance avec ses travaux. L'objectif est de parvenir à un enrichissement mutuel de ces deux démarches ;
- Comment est préparé le financement de la mise en œuvre du PAT ? Est-il prévu de lancer un AMI auprès des potentiels financeurs ? Est-il prévu de renforcer les moyens accordés aux Parcs ?
- Dans les Hauts-de-France, un comité des financeurs s'est mis en place pour apporter des moyens à l'agriculture écologique : État, Départements, Agence de l'eau, etc. Chaque acteur motivé dépose son projet qui est examiné conjointement par tous les financeurs, qui se répartissent les projets entre eux.

Réponses

L'AMO assurée par Res publica a été largement mobilisée en termes d'animation. Les groupes-projets réunissent le plus souvent de 30 à 40 personnes et travaillent sur des thématiques très précises pour déboucher sur des plans d'action, en veillant à penser l'action à mener à de multiples échelles temporelles du court au long terme. Chaque groupe désignera deux personnes qui effectueront le compte-rendu des initiatives proposées au comité de pilotage. En termes d'organisation opérationnelle, des contrats d'objectifs seront mis en place avec les acteurs qui s'inscriront dans telle ou telle action comprise dans le plan.

En parallèle, un comité des financeurs publics, des fondations (France active, France Initiative Réseau, etc.) et des mécènes sera créé pour apporter des financements en ce qui concerne les axes du plan qui seront jugés prioritaires par le comité de pilotage. Cette organisation très concertée permettra de limiter la portée des aléas politiques. Le financement des actions du PAT et des Parcs sera articulé. Dans le cadre de notre projet LEADER, nous serons très attentifs au soutien des actions du volet agricole qui pourront renforcer notre PAT. Cela contribuera à apporter des moyens aux Parcs, mais aussi à la métropole et à la Région.

C'est là l'un des objectifs de la mise en place du comité des financeurs, qui examinera les projets proposés par les différents acteurs du territoire et apportera les financements et l'accompagnement les plus adaptés à chacun d'entre eux. Il permettra ainsi à chaque financeur de mieux se positionner

face au projet de territoire qu'est le PAT, en évitant par exemple que deux financeurs apportent des moyens à un même projet, ceci en développant les partenariats les plus pertinents possible.

L'objectif du PAT est bien de faire système, ce qui n'empêchera pas de financer une expérimentation très locale susceptible d'essaimer : dans le cadre du PAT, un budget de 100 000 euros sera débloqué fin 2019 pour un appel à projets expérimentaux et démonstratifs.

1+Bio et Observatoire de la restauration collective bio et durable

Elsa Chiffard, 1+Bio



1+Bio est une association nationale qui existe depuis 2002 et qui agit en faveur d'une restauration collective de qualité en soutenant les changements de pratiques en ce sens. Au-delà des seules collectivités, elle regroupe une diversité d'acteurs : associations, citoyens et professionnels (diététiciens et nutritionnistes, essentiellement). Depuis 2013, 1+Bio a créé le club des territoires, qui réunit les collectivités adhérentes.

1+Bio intervient à travers quatre métiers :

- L'accompagnement et mise en réseau des

- collectivités volontaristes ;
- Le recueil et l'analyse de données à travers l'Observatoire de la restauration collective bio et durable ;
- La production et la diffusion de connaissances, en particulier à travers un magazine annuel adressé à tous les adhérents ;
- La formation de terrain à destination des cuisiniers, des gestionnaires et des élus.

La plupart des territoires adhérents est concentrée dans le Grand Sud de la France, ce qui s'explique par le fait que l'association est installée à Nîmes, mais de nouveaux territoires adhèrent désormais ailleurs – communes, EPCI et PNR. Le Parc du Vercors est très actif depuis 2002 et le Parc du Luberon vient d'adhérer il y a quelques semaines. Sept Départements du sud sont également membres, tout comme la Région Occitanie. Les collectivités adhérentes se retrouvent lors d'une rencontre annuelle, et l'appel à projets national « *Les victoires des cantines rebelles* » cible les initiatives les plus innovantes dans plusieurs catégories. Un certain nombre de rencontres ont lieu tout au long de l'année sur les évolutions en cours et sur les leviers d'action. Les formations ont lieu sur demande, et depuis 2017, l'université de Nice propose le diplôme « Chef de projet en alimentation durable », dont 1+Bio et la Ville de Mouans-Sartoux sont co-porteurs. Le Président d'1+ Bio est en effet Gilles Pérole, maire adjoint de Mouans Sartoux, et a mis en place les célèbres régies agricole et cantine de cette commune.

L'association édite de nombreux supports papier et électroniques, dont une lettre d'information, un magazine et un guide pratique à l'attention de parents et de leurs collectifs. Un livre de recettes provenant des cuisiniers des cantines engagées a aussi été publié à l'attention des parents et des citoyens en général.

L'Observatoire de la restauration collective bio et durable a été créé il y a trois ans et repose essentiellement sur une enquête adressée à tous les acteurs concernés par l'alimentation collective en France : gestionnaires, techniciens des collectivités, cuisiniers et élus. Les résultats annuels de cette enquête sont accessibles sur Internet et donnent lieu, après analyse, à un rapport annuel publié en novembre. L'enquête 2019 a été lancée en mai. La présentation des résultats a lieu à Paris chaque année lors d'un événement festif qui permet de communiquer de façon large. L'enquête porte sur les éléments suivants, en visant la globalité des processus et des politiques :

- La description des services de restauration collective : approvisionnement, formations, pratiques en cuisine, fonctionnement, gestion RH, actions de sensibilisation, etc. ;
- La politique alimentaire : ces questions s'adressent plus précisément aux élus et techniciens des collectivités et concernent entre autres l'identité des acteurs et services impliqués, sans oublier les questions qui portent sur le foncier agricole ;
- Les données chiffrées. Elles sont fournies le plus souvent par les cuisiniers et gestionnaires et donnent lieu à des déclarations de leur part : pourcentage de produits bio et de produits locaux par types de produits, outils d'approvisionnement (plateformes, légumeries, groupements d'achats, etc.) mis en place par les collectivités et/ou par les collectifs de producteurs.
- Le questionnaire s'intéresse aussi aux éventuelles difficultés, aux marchés publics, à la mutualisation des outils, aux initiatives liées aux protéines végétales, aux actions de réduction du gaspillage alimentaire, etc.

Quelques questions portent aussi sur la gestion concédée, bien qu'il soit très difficile en pratique d'obtenir des informations de ce type. Les données sont obtenues par le biais de réponses en ligne, mais aussi en s'adressant aux structures porteuses du label Ecocert « En cuisine ». Spécifique aux établissements de restauration collective qui font appel au bio, cette certification comporte plusieurs niveaux de labellisation et est très appréciée des équipes techniques et des élus, car elle apporte un cadre stimulant aux démarches de projets communs. Dans le cadre de la loi EGAlim, ce label est de plus en plus demandé et norme les statistiques sur la part du bio en restauration collective, ce qui permet d'aller au-delà des effets d'annonce. 1+ Bio le met donc en avant.

En 2018, 75 % des collectivités (communes et EPCI, pour l'essentiel) ayant répondu à l'enquête fonctionnaient en gestion directe. Il est difficile d'obtenir des données chiffrées pour les Départements et les Régions, car le nombre d'établissements gérés par la collectivité de tutelle est alors très important. Par conséquent, la plus grande partie des données récoltées concernent les écoles primaires, même si quelques EHPAD, hôpitaux et maisons médicalisées ont aussi répondu à l'enquête en 2018.

Toujours en 2018, la plupart des établissements ayant répondu proposaient 30 % de produits bio, avec un coût matière de 1,88 euro par repas (pour une fourchette de 1,50 à 2 euros au niveau national) ; 59 % utilisent des produits biologiques provenant à près de 60 % de l'échelle locale. Les autres grands leviers d'action sont la lutte contre le gaspillage, le fait de proposer des menus végétariens de façon régulière et le travail des produits bruts et de saison. Il ressort de l'enquête que s'équiper d'une légumerie fait partie des outils les plus déterminants, tout comme le recours à une plateforme d'approvisionnement et à un groupement d'achats. En parallèle, le groupement des producteurs apparaît être un atout de taille, tout comme les outils de transformation.

Le succès des menus végétariens suppose une sensibilisation qui ressort comme indispensable, puisqu'elle a été mise en place par 94 % des répondants à la dernière enquête. 85 % d'entre eux privilégient la viande bio en parallèle : **en pratique, le développement des repas végétariens soutient donc les filières d'élevage local de qualité**, ce qui est un point important à signaler pour contrer les idées reçues à ce sujet. L'introduction de repas végétariens suppose aussi la formation des équipes, qui peuvent désormais faire appel aux nombreux formats pédagogiques existants.

Échanges avec les participants

Les remarques et questions exprimées lors des échanges avec la salle sont les suivantes :

- Dans le Parc de l'Avesnois, les données collectées par l'Observatoire sont très utiles pour attirer l'attention des élus. Ceci étant, il est parfois considéré qu'1+ Bio est une association connotée du point de vue partisan, ce qui peut heurter certains élus. Est-ce le cas ? ;
- Dans le cadre de la loi EGAlim, un décret devrait bientôt être adopté pour spécifier les modalités de calcul de la part du bio et du local, ce qui est une bonne nouvelle. Il est en particulier très difficile d'obtenir ces chiffres dans le cadre de la gestion déléguée. L'association 1+ Bio est-elle associée à la préparation de ce décret ? ;
- Le Parc du Luberon vient d'adhérer à 1+ Bio, parce qu'il porte depuis dix ans l'opération « De la ferme à la cantine », dont 30 communes sont désormais parties prenantes. L'objectif est d'utiliser l'observatoire pour faire le point sur les pratiques et relancer l'intérêt dans le cadre de la préparation des élections

municipales.

Réponses

Le Président d'1+ Bio est effectivement un élu écologiste, mais son conseil d'administration regroupe des élus de diverses tendances politiques. Un certain nombre d'adhérents sont par ailleurs sans étiquette politique. Cette situation ne semble pas poser spécialement problème, ce d'autant plus que la sensibilité à la question alimentaire dépasse les familles politiques et augmente beaucoup dans le grand public.

L'association 1+ Bio n'est pas directement associée à la discussion du décret mentionné ci-dessus et n'a pas vocation à proposer une méthode de calcul de la part du bio, ceci parce qu'elle n'en préconise aucune et en confie le soin aux collectivités. L'ADEME est chargée de recueillir les pratiques en la matière en lien avec des bureaux d'études, mais l'état des lieux s'avère en effet complexe. Par ailleurs, le seul moyen d'amener les prestataires à fournir des données chiffrées sur cette part consiste à l'exiger lors du renouvellement de leurs cahiers des charges et/ou à demander qu'ils obtiennent le label « En cuisine » : c'est un levier intéressant en pratique.

Intégrer des animaux aux cultures pérennes, une démarche agroécologique à accompagner en PACA

Anne-Laure Dossin, Bio de PACA

En PACA, DÉPASSE est un projet du programme PEI (Partenariat Européen pour l'Innovation), qui signifie « Développement des cultures Pérennes ASSociées à l'Élevage » et dont le Parc des Alpilles est partenaire. Depuis une vingtaine d'années, la fédération régionale des agriculteurs bio, Bio de PACA, travaille sur l'accompagnement des agriculteurs vers les bonnes pratiques, qu'ils soient en agriculture biologique ou conventionnelle, en réalisant des diagnostics agro-environnementaux nommés DIALECTE, qui permettent de caractériser les impacts environnementaux des systèmes d'exploitation et de proposer des pistes d'amélioration.

Dans ce contexte, l'intégration des animaux aux cultures fait partie des pratiques les plus abouties. Longtemps utilisée par le passé, elle tend à être à nouveau redéployée et est encouragée par le projet DÉPASSE. De nombreux agronomes considèrent qu'il est préférable d'associer des

animaux aux végétaux en raison des multiples interactions positives que cela procure. Les animaux offrent des services aux végétaux en termes de fertilisation et de régulation des ravageurs, et réciproquement, les végétaux offrent des abris climatiques (et contre les prédateurs en ce qui concerne la volaille), ainsi que des ressources alimentaires.

Les fermes qui mettent en œuvre cette association sont devenues assez rares. En PACA, les exploitations sont très spécialisées : arboriculture, élevage ovin, élevage intensif de volailles, etc. Nombre d'agriculteurs s'interrogent sur cette pratique, mais beaucoup d'entre eux n'osent pas le faire. C'est à l'occasion des diagnostics DIALECTE que ces pratiques ont commencé à être redécouvertes, tout comme à l'occasion de recherches menées par l'INRA PACA.

En 2016, Bio de PACA et l'INRA PACA ont encadré ensemble le travail d'une stagiaire chargée de mener une étude nommée « *La place de l'élevage dans les systèmes mixtes arboriculture-élevage* », et la Région PACA a lancé cette même année un appel à projets pour mettre en place des groupes opérationnels de PEI. Le Parc des Alpilles s'interrogeait quant à lui sur ces pratiques, notamment parce qu'il menait un programme LIFE pour la préservation d'espèces aviaires, puisque quelques-uns de ses agriculteurs pratiquaient le pâturage ovin sous les oliviers et les pommiers ou dans les vignes.

Parmi les partenaires qui ont répondu à l'appel à projets figurent :

- La station d'expérimentation arboricole de la Pugère ;
- Le CERPAM, qui travaillait alors avec la Chambre d'agriculture du Var sur un projet de redéveloppement du pâturage des brebis dans les vignes ;
- Le domaine du Merle, spécialisé dans l'enseignement et l'expérimentation de l'élevage ovin à Salon-de-Provence, et qui fait partie de Montpellier Sup Agro ;
- LE GRAB, qui s'intéresse depuis toujours aux pratiques alternatives ;
- L'ITAVI, Institut technique de la volaille, qui travaillait alors sur l'aménagement des parcours de volailles en Label Rouge.

Le projet DÉPASSE a démarré en avril 2018 et vise à identifier les conditions de réussite, avantages et inconvénients de plusieurs types d'associations animaux-végétaux et à contribuer à leur redéploiement, en se focalisant sur les cultures pérennes. Les objectifs consistent à diminuer les

intrants, à trouver de nouvelles ressources alimentaires de qualité pour les troupeaux ovins tout en proposant des alternatives à l'estive, ceci en raison de la présence du loup en montagne. Un autre enjeu est de donner la possibilité de développer des petits élevages de volaille de qualité.

Le projet durera quatre ans et dispose d'un budget de 400 000 euros apportés à 80 % par le FEADER. Il est piloté par Bio de PACA (*pour info, à ne pas mettre dans ce CR : la Région gère le budget de l'ensemble des projets du PEI*) et se déploie à l'échelle régionale en ciblant uniquement les ovins, qui sont très présents localement, et la volaille. La première action a débuté : elle consiste à enquêter auprès des éleveurs qui ont déjà recours à ces pratiques, en particulier en s'intéressant aux valeurs de référence concernant la toxicité du cuivre pour les brebis. Les arboriculteurs sont aussi enquêtés pour connaître leurs attentes et leurs craintes.

Une autre action est propre au territoire du Parc des Alpilles et démarrera au mois de septembre. Une sociologue sera missionnée pour connaître les conditions du lancement d'une dynamique associant les arboriculteurs, les viticulteurs et les éleveurs d'un même territoire, ceci en les faisant se rencontrer à l'occasion d'une journée d'information et d'échanges. Ceux qui seront le plus intéressés seront ensuite accompagnés dans leurs collaborations début 2020, avec l'espoir de créer des partenariats durables. Il s'agira en particulier de déterminer les parcours possibles pour les animaux au sein du territoire et de proposer des contrats types pour formaliser les partenariats.

Une action d'expérimentation est par ailleurs en cours depuis un an à la station expérimentale La Pugère en faisant pâturer des brebis sous des pommiers. Il est de plus en plus courant que des troupeaux passent sous les pommiers entre octobre et février et l'objectif, dans ce cas, consiste à en connaître les impacts. Il s'agit aussi de tester la dégradation du cuivre dans le temps. D'autres expérimentations concernent des poules pondeuses sous pommiers et oliviers : elles sont friandes d'insectes, voire de campagnols, et parcourent les espaces pendant toute leur durée de vie. Quelques problèmes apparaissent toutefois déjà : vols, attaques par des chiens, notamment, et des solutions continuent à être testées.

L'ensemble de ces actions donnera lieu à une communication conçue spécifiquement pour partager auprès des agriculteurs les avantages et les limites de ces pratiques, en particulier en

organisant des visites et en réalisant des vidéos et des fiches techniques.

Présentation du territoire des Alpilles

Sylvain Della Torre, chargé de mission Agriculture du Parc des Alpilles

La surface du Parc des Alpilles est restreinte, puisqu'elle n'est que de 51 000 hectares, soit 46 000 habitants répartis entre 16 communes. 21 600 ha est constitué de terres agricoles dont près de 4800 ha valorisés par le parcours pastoral.

L'agriculture est très diversifiée, avec les cultures emblématiques des Alpilles avec une forte majorité d'exploitations en agriculture biologique, l'oléiculture et la viticulture mais aussi : fruits, légumes, viande ovine, bovine, fromages, céréales, foin, miel, plantes aromatiques et médicinales avec un éventail de modes de commercialisation très complet, des circuits ultra-courts aux marchés internationaux. L'agriculture des Alpilles est constituée d'exploitations à taille humaine qui contribuent à la biodiversité et à la qualité des paysages qui font son attractivité.

Les appellations d'origine sont très présentes, portées par des syndicats de producteurs actifs notamment aux Baux-de-Provence.

Olives et huile : AOP Vallée des Baux () et AOC Provence

Vins : AOP Baux-de-Provence, Coteaux d'Aix-en-Provence, IGP Alpilles., Bouches du Rhône et Méditerranée

Élevage : IGP Agneau de Sisteron, AOP Taureau de Camargue, AOC Brousse du Rove

IGP Miel de Provence et Riz de Camargue.

IGP Thym de Provence

AOP Foin de Crau.

La Marque Valeurs Parc produits issus d'élevages herbivores viande et lait

Cette diversification permet de préparer des menus entièrement locaux à partir des quelque mille exploitations agricoles du territoire.

10 % des emplois y dépendent de l'agriculture, soit presque le double du niveau régional.

Les deux communes-portes du territoire sont Tarascon et Saint-Martin-de-Crau, le centre du territoire étant occupé par un massif calcaire karstique qui culmine à près de 500 mètres

d'altitude et où l'eau est bien entendu très rare. Une vaste Zone de protection spéciale Natura 2000 relative à la directive Oiseaux a permis entre autres de répondre à un projet LIFE et joue un rôle structurant pour le Parc, puisqu'elle représente 26 000 hectares.

Les milieux sont très diversifiés et forment une mosaïque serrée : zones pastorales, zones cultivées très diversifiées, milieux de falaises, forêts, garrigues et plaine de Crau. Les haies sont très présentes dans le territoire, en particulier dans le val de la Durance, et le Parc travaille de façon importante en lien avec les agriculteurs pour les recenser et les préserver. Le Parc est actif principalement sur trois grands thèmes :

- La maîtrise de la pression foncière, car le territoire est très touristique et les résidences secondaires très présentes, ce qui tend à consommer les terres agricoles et débouche sur une spéculation sur le bâti et les friches. Le Parc porte ainsi un projet FEADER sur la réhabilitation des friches ;
- L'accompagnement aux projets agroécologiques, dont le projet LIFE fait partie ;
- La valorisation des productions locales, en particulier par le biais des buffets fermiers. Cette action a pour but de répondre au fait que les organisations collectives sont rares dans les Alpilles, même si les circuits courts y sont assez présents. Le Parc fait donc en sorte d'amorcer une dynamique pour que les agriculteurs se connaissent et s'organisent à partir de ces buffets, qui sont un des points de départ proposés par le Parc pour qu'ils se fédèrent, par exemple pour proposer des points de vente communs.

Enfin, le Parc des Alpilles fait partie d'un inter-parcs PACA très dynamique au sein duquel les rencontres sont nombreuses et fructueuses, y compris en termes de recherches de financements pour nourrir des actions et des projets communs en agroécologie.

Visite de l'exploitation du Mas de Daudet

Par **Mireille Thieuloy**, agricultrice,
Tanneguy Thieuloy, agriculteur, et **Jean-Sébastien Duval**, paysan-boulangier



Située dans le Parc des Alpilles, sur la commune de Fontvieille, l'exploitation du Mas de Daudet s'étend sur 111 hectares et est cultivée par la famille Thieuloy depuis cinq générations en grandes cultures, et Tanneguy Thieuloy y a repris la culture en 2018. Actuellement, le blé tendre, le blé dur, le maïs, les lentilles, le tournesol et le pois chiche y prennent place. L'exploitation n'a utilisé aucun traitement cette année grâce au travail mécanique du sol et à trieuse de la moissonneuse-batteuse : très efficace, elle permet de récolter même en cas de présence importante d'adventices. L'exploitation est en conversion vers l'agriculture écologique biologique pour les lentilles.

En 2016 a été réalisé un investissement dans un hangar agricole de grande taille qui abrite toutes les machines agricoles ainsi que l'atelier et le moulin. Le bâtiment comprend aussi un laboratoire de fabrication de pâtes ainsi qu'un local de commercialisation.

Dans le cadre du programme AGIR, l'exploitation est devenue autonome en électricité grâce à un équipement photovoltaïque de vaste surface, et un moulin à meule de pierre a récemment été acquis. Tout est géré de A à Z dans l'exploitation, depuis le semis jusqu'à la commercialisation des produits transformés à la boutique de la ferme et à travers différents circuits commerciaux, dont ceux de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, des deux Parcs locaux, ainsi qu'à travers plusieurs boutiques réparties dans la région et à Paris (associatives, notamment). L'exploitation produit du grain et du son pour l'alimentation animale, ainsi que diverses farines, semoules, boulgour et pâtes diverses, avec le soin de jeter le moins de sous-produits possible.

Une première démonstration a lieu auprès du moulin, qui permet de produire tous types de farines et de produits concassés et de récupérer les sons – hormis pour le tournesol, qui est transformé hors de l'exploitation. Parmi les produits principaux figurent les farines de type T65, utilisées le plus couramment en cuisine. La taille de grains de

semoules et farines produites est sélectionnée grâce à des tamis disposés en sortie de meules. Une démonstration est faite avec du pois chiche, destiné à être associé à du blé dur pour produire des pâtes en mélange à parts égales. Le moulin tourne toute la journée, jusque tard le soir, et moule environ 50 kg de grain par heure : 10 à 30 tonnes de grains sont ainsi transformées par an et par type de culture.

Les participants se rendent ensuite auprès de la machine à pâtes, dans le laboratoire. Les semoules de blé dur et de pois chiches destinées à la fabrication de pâtes sont préparées la veille et sont malaxées avec de l'eau pendant quinze minutes, sans œufs ni sel. Les pâtes sont façonnées par la machine vingt kilos par vingt kilos, à un rythme de 400 kilos en douze heures. Elles sont ensuite séchées sur place de 18 à 20 heures à 40 °C dans un séchoir de fabrication italienne. Les pâtes et les autres produits de la ferme sont ensuite emballés sur place et/ou vendus en vrac. La plus grande partie de la production est ainsi transformée sur place. L'exploitation fonctionne bien avec deux personnes mais une embauche est néanmoins prévue d'ici à un an.

Paysan-boulangier, Jean-Sébastien Duval s'apprête à travailler en lien étroit avec l'exploitation du Mas Daudet. Il est céréalier autour de Saint-Rémy de Provence sur 18 hectares exploités en rotation pour trois tiers en céréales de variétés anciennes, engrais vert et jachère. Jusqu'à une date récente, sa farine était produite dans le village de Paysan-boulangier, Jean-Sébastien Duval, mais il est désormais prévu d'utiliser d'ici à quelques mois le moulin au mas de Daudet afin d'en optimiser l'exploitation.

80 % des variétés cultivées par Jean-Sébastien Duval sont typiquement locales et sont par conséquent parfaitement adaptées aux terrains et au climat locaux. La plus ancienne variété est la Touselle anone, qui remonte à l'époque romaine, et la plus récente est le Florence et Aurore, qui a été cultivée un peu partout en France. Ces variétés frugales ne présentent pas de forts rendements, mais sont très avantageuses pour la panification, le goût et les qualités nutritives, étant en particulier très peu concentrées en gluten. Elles apportent aussi une grande profondeur historique à l'activité boulangère. Ce sont ces valeurs qui sont mises en avant dans le cadre de la commercialisation locale.

Visite de l'exploitation viticole de domaine Milan

Par **Théophile Milan**, viticulteur, et **Philippe Pouchin**, partenaire technique de la thématique Enherbement en viticulture sur le programme LIFE des Alpilles



Le programme LIFE des Alpilles s'est déployé sur cinq ans et s'est terminé en mars 2019. Il était focalisé sur la préservation de treize espèces d'oiseaux emblématiques de l'avifaune locale. Ce programme s'est traduit par de multiples actions dont certaines ont été ciblées sur l'agriculture, ceci afin de renforcer les maillons de départ des chaînes alimentaires dont dépendent finalement les oiseaux. L'objectif global était ainsi de renforcer la mosaïque des milieux présents dans le Parc des Alpilles afin d'en augmenter la richesse en biodiversité.

Des diagnostics DIALECTE ont d'abord été menés pour préparer des actions adaptées avec des agriculteurs volontaires dans les domaines de l'arboriculture, de la viticulture, l'oléiculture et les grandes cultures. Dans chaque cas, plusieurs techniques potentiellement favorables à la fois à la biodiversité et à l'amélioration des pratiques agricoles ont été testées, et en particulier l'enherbement dans les vergers et les vignes. Des journées techniques et des rencontres entre agriculteurs ont été organisées tout au long du projet pour partager les façons de faire, les réussites et les échecs.

Dans ce contexte, chaque agriculteur a choisi une parcelle pilote pour mettre en œuvre et tester la technique retenue avec les partenaires techniques sans pour autant remettre en cause la viabilité économique de l'exploitation. Il était ensuite possible de généraliser ces pratiques en cas de succès, comme l'ont fait certains arboriculteurs qui épandaient jusqu'ici du glyphosate sous leurs haies et qui sont passés à une simple tonte.

Le domaine viticole Milan est situé à Saint-Rémy-

de-Provence et occupe une surface de 22 ha de vignes (dont 5 ha en traction animale) exploitée sans produits phytosanitaires pour produire des vins rouges, blancs et rosés de qualité vendus en restaurants et à l'exploitation. Henri Milan est épaulé par son fils Théophile et sa fille Emmanuelle Milan. Emmanuelle qui avait auparavant travaillé en Alsace dans le cadre d'une viticulture pratiquant l'enherbement et a souhaité expérimenter ce modèle dans les Alpilles. Dans la parcelle viticole testée pendant trois ans au sein du domaine Milan, un rang sur deux a alors été semé avec cinq mélanges végétaux différents à dominante de sainfoin, de triticale ou d'orge, notamment, associée à une base en légumineuses. Une dizaine de sous-parcelles ont été ensemencées avec ces différents mélanges.

Pour le moment, les résultats positifs escomptés en termes agricoles et économiques n'ont pas été observés dans le domaine Milan, mais l'expérimentation continue et l'enherbement de la parcelle concernée est relancé à travers un travail de la terre pratiqué dans les rangs grâce à un cheval. En fin de saison, la parcelle sera re-semée, sachant que l'enherbement spontané est aussi testé ailleurs.

Après la pousse, au printemps, la hauteur de l'herbe sera régulée grâce au passage d'un rouleau Faca, qui couchera la végétation afin de pouvoir travailler dans les rangs. Des phases de tonte pourront aussi avoir lieu par la suite en fonction de l'évolution de l'herbe, ceci pour faciliter la récolte tout en favorisant un nouveau semis de renouvellement. Ces expériences font l'objet d'un suivi dans toutes les parcelles par les partenaires techniques et par la LPO et les autres parties prenantes du programme LIFE et se poursuivent après la fin de celui-ci : les moyens de les pérenniser au long cours sont actuellement recherchés.

État d'avancement des réflexions sur la PAC

Marie Cosse, FPNRF, **France Drugmant** et **Régis Vianet**

La négociation sur la prochaine version de la PAC a déjà commencé. Ceci étant, la prochaine phase de négociation devrait reprendre à l'automne 2019 pour tenir compte de la nomination du nouveau commissaire à l'Agriculture et de l'évolution de la composition du Parlement européen. La future PAC ne devrait donc pas être effective avant 2023.

Dans ce contexte, la Fédération des Parcs a été invitée à débattre dans un cadre interministériel, en présence de représentants du MAA et du MTES, pour prendre position sur l'architecture globale de la PAC et sur les propositions de la Commission européenne en ce qui concerne les paiements couplés et découplés. Après une première rencontre le 23 mai, des réunions sont prévues en juin, juillet et septembre 2019. Il est aussi prévu de présenter le document de plaidoyer des Parcs le 5 septembre au siège de la Fédération.

Les grandes lignes de la réforme sont les suivantes :

- Une nouvelle gouvernance, qui prévoit des plans stratégiques nationaux, donc une plus grande marge de manœuvre pour les États ;
- Une conditionnalité renforcée, qui doit intégrer la présente conditionnalité et les mesures de verdissement ;
- La mise en place d'un Ecoschème introduisant des paiements pour services environnementaux dans le premier pilier, fondé sur une logique de résultats et non plus seulement de moyens, comme le sont les MAEC. Il serait facultatif pour les agriculteurs, mais obligatoirement mis en œuvre par les États. Ce deuxième point ne fait pas l'objet d'un consensus entre États à ce stade. Ce dispositif se veut progressif et s'inscrit dans une logique de continuité entre le premier pilier et les MAEC, qui seraient plus exigeantes et ciblées que les PSE. Pendant la dernière réunion interministérielle a été évoquée la possibilité d'un fonctionnement par points pour les PSE.

Le budget de la future PAC n'est toujours pas arrêté, bien que sa baisse soit annoncée, surtout pour le deuxième pilier. De plus, les négociations pourraient repartir à zéro avec le nouveau Parlement européen, la situation de la discussion reste donc assez floue. Il n'est pas possible en pratique de s'organiser pour y participer de façon aussi précise que lors de la négociation de sa précédente version.

Dans ce contexte, les Parcs ont décidé de cibler prioritairement l'échelon national pour peser sur le processus, tout en laissant à la plateforme « Pour une autre PAC » et à Europarc le soin d'intervenir au niveau européen. Les Parcs entendent influencer sur les valeurs de la future politique et sur sa nouvelle architecture verte en faveur d'une approche fondée sur les milieux et les pratiques.

Pour élaborer différents groupes de travail, les Parcs ont retenu une approche fragmentaire. Elle se fonde sur les résultats du séminaire du 12 novembre 2018, qui tire le bilan des MAEC, et sur les réponses des Parcs au questionnaire portant sur ces mesures, en prenant en compte les différentes problématiques : bocage et haies, pastoralisme, prairies, messicoles, outremer, architecture globale. Six groupes de travail ont été mis en place avec une implication des Parcs nationaux et d'autres structures telles que l'AFAC-agroforesteries ou les Conservatoires botaniques nationaux. Ces groupes, qui travaillent par réunions téléphoniques, comportent volontairement seulement une dizaine de personnes spécialisées sur leurs différentes thématiques.

Les Parcs ont fait connaître un certain nombre de retours en faveur :

- De la simplification de la PAC ;
- De l'assouplissement des dispositifs MAEC pour les agriculteurs comme pour les opérateurs, avec le souci de mettre en place des approches plus systémiques et de se fonder sur des obligations de résultats ;
- De la réduction du fossé qui sépare un certain nombre de cahiers des charges des réalités locales ;
- De l'augmentation du temps d'animation ;
- De la promotion d'une vision évolutive des pratiques, et non plus de la seule atteinte de seuils ;
- Du droit à l'expérimentation, en particulier dans le cadre des PSE ;
- De l'accès à l'information lors de l'instruction des dossiers ;
- De la révision des SNA.

D'autres problématiques plus spécifiques ont été abordées, mais ces demandes constituent les retours transversaux, partagés par tous les groupes de travail.

En ce qui concerne l'architecture globale de la PAC, les Parcs sont porteurs d'une vision plutôt alternative au cadre proposé, afin qu'il soit possible d'en adapter les principes aux territoires, en articulant des approches systémiques à des mesures unitaires environnementales plus ambitieuses. Elles partiraient de diagnostics territoriaux et valoriseraient l'atteinte progressive des objectifs par les exploitations, en proposant de réfléchir à un système à points adapté selon les différents milieux locaux.

Dans le cadre de ce système, les Parcs pourraient

être des acteurs majeurs pour élaborer ces diagnostics et pour l'accompagnement : la simplification reposerait alors sur les moyens d'animation qui leur seraient accordés afin de faciliter la mise en œuvre des PSE et des MAEC.

Par ailleurs, le MTES est chargé de mettre en place une expérimentation de PSE qui pourrait être financée à 100 % par les Agences de l'eau et qui ne se déploie pas dans le cadre de la PAC, mais dans le cadre du Plan Biodiversité de 2018. La Fédération a affirmé que les Parcs étaient prêts à y contribuer. Sur ces expérimentations du plan biodiversité, la réponse de la Commission Européenne est en attente : si elle accepte ce principe, les Parcs seront attendus sur ce point et certains d'entre eux pourront s'engager dans cette expérimentation, en faisant prévaloir l'approche territoriale des PSE.

Enfin, il est prévu que la Fédération fasse des recherches sur le modèle à points allemand, permettant de pondérer les subventions de la PAC en fonction des territoires. Nous tenterons de savoir s'il serait compatible avec la future architecture de la PAC.

Échanges avec les participants

Les remarques et questions exprimées lors des échanges avec la salle sont les suivantes :

- Est-il prévu de faire appel aux Régions pour défendre les positions des Parcs ?
- Le contenu des échanges des quatre groupes thématiques peut-il être partagé, et de quelle façon ? Sera-t-il possible de faire connaître à leurs membres un certain nombre de réflexions ?
- Est-il prévu de mettre en place un groupe de travail sur les PSE ?
- Il semble important de s'inscrire dans la logique de proposition et de consultation portée par les ministères si les Parcs souhaitent pouvoir peser réellement sur le processus d'élaboration de la PAC. À défaut, leurs propositions risquent d'être ignorées. C'est en particulier le cas si les Parcs proposent de créer de nouvelles MAEC alors que le MAA souhaite en réduire le nombre. Le MTES laisse quant à lui entendre que les mesures de maintien pourraient être intégrées à l'Ecoschème et que les MAEC pourraient être concentrées sur les changements de pratiques ;
- De nombreux territoires vont commencer à évaluer leurs PAEC, et il serait intéressant de se nourrir de ces bilans pour nourrir la discussion sur la prochaine

PAC ;

Réponses

L'association Régions de France n'a pas été contactée pour le moment, mais la démarche des Parcs sera partagée avec celle-ci. Les réunions des quatre groupes de travail donnent lieu à des comptes rendus partagés qui sont accessibles à tous sur un google drive et leur composition sera partagée de façon à que les autres chargés de mission puissent leur signaler les éléments qu'ils souhaitent partager.

Un travail d'innovation est effectivement à mettre en œuvre sur les PSE, et un groupe inter-parcs s'y consacre déjà en ce qui concerne les zones humides dans le cadre de l'expérimentation du plan biodiversité. Il est imaginable que le Président et le Directeur de la Fédération rencontrent les Directeurs des Agences de l'eau pour leur proposer des expérimentations concrètes en la matière, comme cela a été envisagé avec le MTES. Les Parcs ont en effet été cités comme des partenaires envisageables pour expérimenter les PSE.

Globalement, il peut sembler que le jeu de la négociation soit assez ouvert. Lors de la rencontre du 23 mai 2019 avec les ministères, ceux-ci ont affirmé que la discussion partait pour ainsi dire d'une page blanche. Il est possible qu'il existe de réelles marges de manœuvre, en particulier en faveur de l'introduction d'un système à points. Il semble aussi que le ministre soit attentif à la volonté de simplification de la PAC, quitte cependant à laisser moins de place à ses adaptations territoriales. Les ministères sont ouverts à toutes propositions et suggestions.

Pour le moment, il n'est pas possible pour les Parcs de répondre tel quel au questionnaire qui leur a été envoyé par le ministère, et qui comporte une vingtaine de questions ciblées. De plus, y répondre suppose de dresser un bilan de l'actuelle PAC, ce qui n'est pas encore fait. À ce stade, il est donc prévu d'adresser en septembre 2019 des propositions de pistes de réflexion aux ministères, ceci de façon commune avec les Parcs nationaux : l'objectif est de savoir quelles sont celles qui les intéresseraient le plus avant de proposer des mesures plus précises.

Les quatre groupes de travail thématiques ont en particulier déjà proposé plusieurs pistes de mise en place de PSE ou de nouvelles MAEC, mais il est encore un peu tôt pour les présenter en détail aux ministères. Il est exact que quelques dizaines de MAEC représentent l'essentiel du volume des mesures souscrites par les agriculteurs et qu'il faudra sans doute cibler les propositions des Parcs

en évitant celles qui sont le moins utilisées. Il pourrait être proposé que les mesures de maintien et système soient inscrites dans le premier pilier, puisque le budget du second pilier devrait être revu à la baisse : cette perspective sera proposée aux quatre groupes de travail afin de connaître leur avis. Il leur sera aussi demandé d'identifier des enjeux et des types de mesures potentielles pour y répondre en fonction de diagnostics rapides conduits dans les territoires des Parcs. Des questions plus ciblées leur seront aussi adressées par la Fédération sur les droits de paiement de base, la définition des ayants-droits aux aides, les paiements couplés et découplés, ainsi que sur le bilan sur les différents types d'opérations.

Par ailleurs, le bilan des PAEC sera en effet à prendre en compte pour alimenter le débat sur la future PAC. Dans cet état d'esprit, il serait intéressant de mettre en place au sein de la Fédération un poste pendant une ou deux années afin de participer à la négociation de la future PAC, parce que ce travail est très ambitieux. Ce poste pourrait être partagé avec le réseau des Parcs nationaux.

Forum ouvert : quels projets pour relier agroécologie et transition agricole et alimentaire ?

Après présentation du dispositif du forum ouvert, les participants au séminaire ont proposé et retenu les quatre sujets d'ateliers suivants :

- Marque « Valeurs Parc naturels régional » et Haute valeur environnementale, animé par Mylène Maurel, Parc du Luberon ;
- Comment le réseau des PNR peut-il accompagner les initiatives PAT des PNR ?, animé par Xavier Bletterie, Parc du Queyras ;
- Méthodes et outils pour accompagner à l'agroécologie dans les PNR, animé par Caroline Rozalen Parc de l'Avsnois

- Quelles formes d'élevage demain compte tenu des évolutions sociétales ?, animé par Marie-Julie Parayre et Sophie Christophe, respectivement des Parcs du Haut-Languedoc et des Causses du Quercy

Les quatre ateliers se sont réunis en parallèle pendant plus d'une heure, avant trente minutes de rédaction des éléments partagés en leur sein. Les productions écrites issues des ateliers ont ensuite été affichées pendant 45 minutes avant la phase de mutualisation. Chaque participant a pu voter pour deux problématiques autres que celle de l'atelier auquel il a participé.

- Marque Valeurs Parcs et Haute valeur environnementale

Animation : Mylène Maurel (10 votes)

L'atelier s'est d'abord interrogé sur la lisibilité et l'articulation possible pour le public des deux signes de reconnaissance et de certification que sont la marque Valeurs Parcs (MVP) et la Haute Valeur environnementale (HVE). Il a semblé aux participants que si la MVP s'adossait sur la HVE, cela permettrait d'alléger les audits. En termes de crédibilité, la HVE serait un atout pour la marque, puisqu'elle consiste en une certification.

Cependant, pour les participants à l'atelier, la HVE ne peut pas être un prérequis systématique pour la MVP, bien qu'elle soit à l'évidence un référentiel utilisable pour préparer son attribution. En effet, les critères de la HVE ne sont pas pertinents pour tous les produits (ex. le critère biodiversité correspond uniquement aux infrastructures agroécologique).

En parallèle, l'atelier soutient l'inscription de la MVP dans la loi EGAlim en ce qui concerne la restauration collective et estime qu'il faudrait renforcer le partenariat entre l'INAO et le réseau des Parcs. Enfin, le séminaire consacré à la MVP dans le Parc du Haut-Jura les 8 et 9 octobre prochain devra consacrer suffisamment de temps à cette problématique.

- Comment le réseau des PNR peut-il accompagner les initiatives PAT des PNR ?

Animation : Xavier Bletterie (11 votes)



En préalable, l'atelier a noté que les PAT s'inscrivent souvent dans des territoires qui dépassent le périmètre des Parcs, et s'est interrogé sur la place de ces derniers dans ce type de démarche. Dans ce contexte, leur rôle consiste à mettre en œuvre un portage politique et technique sur le long terme, et à contribuer à donner du sens aux PAT à travers la défense d'une alimentation responsable et durable. Les Parcs peuvent aussi participer au maintien d'un bon équilibre entre la démarche institutionnelle et le volet opérationnel des initiatives des acteurs privés.

En termes d'actions territoriales, l'atelier a proposé les pistes suivantes aux Parcs :

- Développer des outils opérationnels à l'attention des acteurs : des outils légers, rapides, faciles à mobiliser. Être proactif en ce qui concerne la conception de ces outils pour qu'ils puissent s'adapter aux porteurs d'initiatives et qu'ils leur servent.
- Valoriser les initiatives et les dynamiques locales ;
- S'appuyer sur les initiatives citoyennes et locales ;
- Soutenir et/ou renforcer les réseaux et les liens au sein des PAT et entre les PAT ;
- Veiller à ne pas oublier les approches patrimoniales, la place des publics précaires, les problématiques de santé, etc.

Pour ce qui concerne la Fédération des Parcs et les liens entre Parcs, l'atelier a proposé les axes suivants :

- Valoriser le bilan des actions des Parcs (micro-observatoires, publications, etc.) ;
- Renforcer le positionnement des Parcs sur la transition agricole et alimentaire ;
- Capitaliser et échanger au niveau régional sur les actions menées et au niveau international (Québec, Italie, Espagne) ;
- Renforcer le lien avec les acteurs nationaux et internationaux (y compris les

ministères, les banques et les têtes de réseaux) ;

- Organiser des rencontres entre élus des Parcs.

- Méthodes et outils pour accompagner à l'agroécologie dans les PNR

Animation : Caroline Rozalen (15 votes)

En matière de développement des pratiques agroécologiques, le rôle des Parcs peut consister à accompagner des dynamiques collectives et à réaliser des accompagnements plus individuels.

Méthodes et actions :

Il est possible d'animer et coordonner des groupes d'agriculteurs pour diffuser et encourager les échanges entre pairs. En effet, s'appuyer sur des exemples concrets et permettre l'échange de paroles entre pairs s'avère efficace en termes d'essaimage (exemple dans le Puy-de-Dôme : 60 agriculteurs se sont testés, ont échangé entre eux leurs pratiques et ont mis en place un véritable programme de formation continue). Cela peut se traduire par des actions telles qu'organiser des visites de fermes, portes ouvertes, plateformes d'essais, ferme-vitrine, etc.

Il est possible de réaliser des diagnostics individuels à l'échelle des exploitations pour engager les fermes dans des démarches de progrès. Cela peut se traduire par la réalisation de diagnostics de durabilité multicritères (environnement, économie, social) qui peuvent ensuite être complétés par des diagnostics thématiques (impact sur l'eau, le climat, la biodiversité...) et complétés par d'autres données collectées par ailleurs (dans le cadre par exemple de GTE, de calculs coût de production, ...).

Leviers pour engager collectivement ou individuellement les agriculteurs :

Il est possible de répondre aux attentes des agriculteurs qui se questionnent sur une pratique ou une problématique précise, pour ensuite les amener vers un questionnement plus général sur leurs pratiques et l'agro-écologie.

Il est possible de s'appuyer sur des filières (leurs besoins, leurs problématiques...) en y répondant par le biais de solutions agroécologiques.

Focus sur des outils de diagnostics :

Les outils de diagnostics en lien avec l'agroécologie sont très nombreux (voici quelques exemples, non exhaustifs).

- Outils globaux :
 - o L'outil de l'Agriculture paysanne (FADDEAR)
 - o L'outil IDEA des CIVAM
 - o L'outil DIALOG
- Outils thématiques :
 - o Énergie : Dialecte, « Je diagnostique ma ferme », CAP2R
 - o Prairie : Diagnostic Prairie (GNIS), DIAM (SEN), Concours Prairie fleurie, Pâtur'Ajust ;
 - o Eau : Aquaplaine
 - o Sol : Analyses de sol
 - o Économie : GTE, calcul des coûts de production
 - o Agriculture biologique : Sensibio, Diagnostic de conversion

En pratique, les choix sont souvent faits en fonction des financeurs et/ou des partenaires compétents pour animer les outils. De plus, il faut éviter de sur-mobiliser les agriculteurs dont la charge de travail (notamment administratif) est déjà importante, et ne pas faire émerger des besoins auprès des agriculteurs, que le Parc ne pourrait pas satisfaire ensuite... Il faut aussi être attentifs à la confidentialité de certaines données et au fait qu'il faut les mettre à jour et capitaliser, dans le cadre du développement de projets sur le long terme.

Rôle des Parcs :

En tout état de cause, il faut déterminer si les Parcs délèguent cette compétence à des tiers ou s'ils montent en compétence en interne. Dans les deux cas il y a des avantages et des inconvénients.

Structures partenaires sur lesquelles les Parcs peuvent s'appuyer : les Chambres d'agriculture, les CIVAM, le réseau Bio (GRAB-GAB), la LPO, les conservatoires botaniques, les associations spécialisées (consacrées aux haies, par exemple), les centres de gestion, l'Institut de l'élevage et les prestataires tels que les bureaux d'études...

Suggestion des autres participants : le Haut-Jura avait élaboré il y a quelques années un outil simple permettant de poser à l'agriculteur des questions portant à la fois sur la biodiversité des parcelles, l'approche économique et l'organisation de la ferme. Cet outil appelé aussi « boîte à questions » mériterait d'être diffusé et adapté dans les autres

Parcs, et pourrait être une première marche avant de s'engager dans des diagnostics plus complexes.

- Quelles formes d'élevage demain compte tenu des évolutions sociétales ?

Animation : Sophie Christophe et Marie-Julie Parayre (12 votes)



Plusieurs constats ont été partagés lors de l'atelier. Tout d'abord, les évolutions sociétales actuelles – développement du végétarisme, du véganisme et du flexitarisme – entraînent une baisse globale de la consommation de viande. Certains citoyens arrêtent de consommer de la viande pour préserver l'environnement ou encore par « compensation » d'une action qu'ils considèrent polluante. En parallèle, le nombre d'éleveurs et les cheptels sont en diminution, ce qui débouche sur une tendance à la fermeture des paysages, ceci alors que des défis nouveaux se multiplient en fonction des territoires : présence de grands prédateurs, activités récréatives, éloignement des bassins de production et de consommation, notamment. Il faut aussi remarquer que dans certains cas, bien que l'élevage est adapté au territoire, le produit l'est moins : production de broutard qui partent en Italie en Aubrac (déconnexion avec le territoire), agneaux sous la mère et nourris au grain dans les Causses du quercy (IGP-label rouge). Les chargés de mission ont également évoqué la difficulté de comprendre et contribuer dans la filière viande avec parfois un sentiment de gestion fermée, volontairement peu lisible.

Il existe diverses actions déjà menées dans les Parcs pour mettre en avant l'impact positif de l'élevage sur l'environnement, pour recréer du lien entre élevage et citoyens :

- Randonnées pastorales dans les Préalpes ;
- « Le paysage a du goût », dans les Vosges du Nord ;
- Un accompagnement des agriculteurs en termes de communication (Vercors) ;
- Un accompagnement à la valorisation de la laine (Lorraine Préalpes et Vercors).

À ce stade, il convient de développer la communication à deux échelles : nationale et locale. En multipliant les entrées possibles : environnement, paysage, biodiversité, savoir-faire, externalités positives, etc. Au niveau national, les Parcs pourraient se regrouper autour d'événements communs après avoir développé des supports de communication en commun. Des livrets argumentatifs expliquant les atouts de l'élevage pourraient aussi être mis en place (se baser sur des données qui existent déjà à Idèle, le CEN...). Il est également important de diversifier les coproduits de l'élevage (cuir et laine) et de souligner l'impact positif des Parcs pour l'élevage, les paysages et la biodiversité.

Enfin, il faudrait disposer de données précises relatives à l'élevage : émissions de gaz à effet de serre, impacts sur l'eau, informations sur le bien-être animal, aspects économiques. Il semble aussi très important de mieux cerner les effets réels du végétarisme, du véganisme et du flexitarisme sur la consommation de viande « de qualité », issus des territoires Parcs. Il serait aussi très intéressant que les Parcs se rapprochent des associations qui défendent le bien-être animal pour créer des partenariats constructifs et communiquer de façon conjointe.

- Échanges lors de l'étape de mutualisation

Les échanges de la phase de mutualisation font ressortir un certain nombre de préoccupations et de suggestions à propos du forum ouvert. Il apparaît tout d'abord que cet outil d'animation est très apprécié par les participants du fait de la spontanéité qu'il encourage, et également parce qu'il permet de prendre connaissance en direct de l'expérience des autres Parcs et de faire surgir de nouvelles idées. Le fait que les thèmes soient proposés par les participants eux-mêmes est aussi plébiscité.

Plusieurs participants ont estimé qu'il serait préférable d'organiser le forum ouvert plus en amont dans le cadre du déroulement du séminaire,

probablement en l'organisant en deux temps (temps de préparation au début du séminaire, puis déroulement le deuxième jour, par exemple). D'autres ont regretté de ne pas pouvoir participer à plusieurs ateliers et certains proposent l'organisation d'un format mixte entre forum ouvert et world café : ce dernier permet en effet de renouveler le public des ateliers dont l'animateur reste en place pour assurer la continuité des échanges.

Il a aussi été suggéré que chaque participant fasse connaître dès le début du séminaire ses réussites (« Fleurs ») et les dossiers qui lui posent problème (« Valises »). Cet affichage sur le mode des petites annonces pourrait participer au choix des thèmes d'atelier, mais faciliterait aussi les échanges informels directs entre chargés de mission. Dans le même état d'esprit, il serait intéressant que la Fédération fasse circuler un répertoire des chargés de mission Agriculture précisant quels sont les savoir-faire et les spécialités de chacun.

Il faudrait aussi faire en sorte que la restitution des ateliers soit aussi orale (en donnant la parole aux animateurs en tant que rapporteurs) et non seulement écrite. Cela permettrait d'avoir un aperçu de tous les ateliers et d'engager un rapide débat sur chacun d'entre eux. Le format devrait aussi donner lieu à une meilleure hiérarchisation et à la désignation de quelques actions-phares pouvant être portées par le réseau des Parcs. Enfin, plusieurs participants ont expliqué avoir utilisé l'outil qu'est le forum ouvert au sein de leurs Parcs, ou qu'ils envisagent de le faire.

Liste des Participants

Nom	Prénom	Fonction	Organisme
Acedo	Camille	Chargée de mission Agriculture durable	PNR des Ardennes
Biagini	Yumi	chargé de mission circuits courts	Parc naturel régional des Alpilles
Biennassis	Antoine	Chargé de mission agriculture	PNR des Pyrénées Catalanes
Bonin	Richard	Responsable de service développement	Parc naturel des Monts d'Ardèche
Bouvard	Joséphine	Chargée de mission Bocage	Parc naturel régional de la Brenne
Cervilla	Muriel		PNR Camargue
Charles	Nathalie	chargée d'études	PNR Luberon
Cherchelay	Julie	Chargée de mission circuits courts et alimentation	Parc Naturel Régional du Gâtinais français
Ching	Jade	Chargée de mission Agriculture et Marque	PNR de la Narbonnaise en Méditerranée
Christophe	sophie	chargée de mission agriculture	PNR Causses du Quercy
Cosse	Marie	Stagiaire PAC	FPNRF
Bissey	Marc	Chargé de mission agri-environnement	PNR Caps et Marais d'Opale
Della Torre Sylvain		Chargé de mission Agriculture	Parc naturel régional des Alpilles
Demene	Camille	Chargée de mission Chataigneraie	Parc naturel des Monts d'Ardèche
Demon	Xavier	chargé de mission agriculture	PNRQ
Demougeot	Heini	étudiante SciencesPo (projet collectif)	Fédération / Résolis
Divay	Violette	Chargée de mission	RESOLIS
Dlugon	Aurore	Chargée de mission Développement rural	PNR Scarpe-Escaut
Doussiere	Marc	Chargé de mission agriculture	PNR du Verdon
Drugmant	France	chargée de mission agriculture et alimentation	FPNRF
Dupraz	Sophie	Responsable de programme Alimentation	RESOLIS
Fillon	Laurent	Chargé de mission Agriculture	PNR Chartreuse
Gachon	Aurélié	Chargée de mission promotion et valorisation des produits agricoles	PNR Vercors
Giorgi	Caroline	Chargée de mission agriculture	PNR des Préalpes d'Azur

Nom	Prénom	Fonction	Organisme
la-Laurent	Lise	Chargée de mission Leader	PNR Gâtinais français
Joan	Lucile	Chargée de projet alimentaire territorial	Parc naturel régional de la Montagne de Reims
Langlois	Jean-Luc	Chargé de mission agriculture	PNR du Vercors
Leclercq	Mathilde	Chargée de mission agriculture	PNR Sainte-Baume
Maurel	Mylene	Responsable agriculture tourisme durable	PNRLuberon
Mayaud	Jennifer	CM alimentation filière	PNR boucles de la Seine normande
Parayre	Marie-Julie	Chargée de mission agriculture, gestion de l'espace	Pnr Haut-Languedoc
Perret	Elodie	Chargée de mission agriculture et valorisation des produits	Parc naturel régional Livradois-Forez
Rouille d'Orfeuil	Henri	Pilote du programme Alimentation	RESOLIS
Roy	Julien	Chargé de mission AB	PNR Avesnois
Rozalen	Caroline	Chargée de mission agriculture durable	Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
Schaeffer	Lucie	CM promotion et valorisation des productions agricoles de la marque	Réseau des PNR de la région PACA, basée au Parc de Camargue
Segard	Vladimir	Chargé de mission agriculture	PNR de l'Aubrac
Stucker	Audrey	CM agriculture et pastoralisme	PNR Massif des Bauges
Thomas	Marie	Chargée de mission agriculture et forêt	Agence française pour la biodiversité
Tran	Giao	Stagiaire	PNRQ
Tremblay	Laure-Lou	Etudiante	Sciences Po
Vadon	Anne	Chargéedemission agriculture etélevage	PNR Camargue
Vansteelant	Jean-Yves	Chargé de mission Agriculture	PNR Haut Jura
Vianet	Régis	Directeur	PNR Camargue
Vivier	ANNE	Chargée de mission Agriculture durable	Parc naturel régional de Lorraine

Liste des intervenants

Nom	Prénom	Fonction	Organisme
Blanc	Jean-Claude	Agriculteur	Manade Blanc
Boy	Aline	Adjointe au chef de projet agroécologique	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (DGPE)
Chiffard	Elsa	Animatrice-coordinatrice	Association un plus bio
Dossin	Anne- Laure	CM Aides, Réglementation, Conversions, Filière Arboriculture	Bio PACA
Duval	Jean-Sébastien	Paysan boulanger	
Gouillou	Kristelle		FNAB
Guitard	Joël	Administrateur	Terres de liens PACA
Hertz	Benoît	Elu	PNR Alpilles
Liagre	Fabien	Gérant	SCOP AGROOF
Milan	Alexandre	Agriculteur	Domaine de Milan
Pouchin	Philippe	Partenaire technique	
Croquette	Sophie	chef de projet PAT	PETR Aix-Marseille Pays d'Arles
Ségré	Hugo		Bureau d'analyse sociétale pour une infor citoyenne
Thieuloy	Mireille	Agricultrice	Mas de Daudet
Thieuloy	Tanneguy	Agriculteur	Mas de Daudet

Actes, décembre 2019

Coordination et relecture :

France Drugmant, Fédération des Parcs naturels régionaux de France
fdrugmant@parcs-naturels-regionaux.fr

Rédaction :

Laurent Hutinet

Crédits photographique première de couverture :

FPNRF, Agrooof/Afac

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78
info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS REGIONAUX,
 www.parcs-naturels-regionaux.fr

 Rejoignez - nous
sur les réseaux sociaux |  fb.com/federationPNR |  [@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

